

Toulouse, le 25 octobre 2016

**Val de Garonne Agglomération – Nicole - Monheurt
Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI)
du TRI Tonneins-Marmande**

COMPTE-RENDU du Comité de Pilotage n°1 du 25 octobre 2016

OBJET : Réunion de démarrage

LIEU : Salle Jean Fenouillet au Service Voirie de VGA à Beaupuy

PARTICIPANTS :

NOM	STRUCTURE	E-MAIL	P	E	D
Pierre IMBERT	MAIRIE CAUMONT/GARONNE	communedecaumont-47@wanadoo.fr	X		X
Jean Michel MOREAU	MAIRIE COUTHURES/GARONNE	communedecouthures.47@wanadoo.fr moreauets@orange.fr	X		X
Emmanuel MORIZET Serge FEDRIGO	MAIRIE FAUGUEROLLES	ebmorizet@yahoo.fr communedefauguerolles.47@wanadoo.fr	X	X	X
Gilbert DUFOURG	MAIRIE FAUILLET	mairie.fauillet@wanadoo.fr	X		X
Georges DAMBLE (adjoint)	MAIRIE FOURQUES/GARONNE	communefourquesgaronne@wanadoo.fr gdamble@hotmail.fr	X		X
Jean François THOUMAZEAU	MAIRIE GAUJAC	communedegaujac.47@wanadoo.fr jfthoumazeau@orange.fr	X		X
M. GUIGNAN	MAIRIE JUSIX	communedejusix.47@wanadoo.fr	X		X
	MAIRIE LAGRUERE	mairiedelagruere@gmail.com			X
	MAIRIE LONGUEVILLE	longueville.47@cegetel.net			X
Jean Claude DERE	MAIRIE MARCELLUS	communedemarcellus.47@wanadoo.fr	X		X
Daniel BENQUET Stéphanie REVERSAT	MAIRIE MARMANDE / VGA	dbenquet@mairie-marmande.fr sreversat@mairie-marmande.fr	X	X	X
	MAIRIE MARMANDE	boyer.aurelie@mairie-marmande.fr			X
	MAIRIE MEILHAN/GARONNE	communedemeilhan.47@wanadoo.fr			X
Didier MONPOUILLAN	Mairie MONTPOUILLAN	mairie.montpouillan@wanadoo.fr	X		X
Jean Michel POIGNANT Jean Marc DUBAN	MAIRIE SAINT PARDOUX DU BREUIL	mairiesaintpardouxdubreuil@sfr.fr jduban@orange.fr	X	X	X
Christian JADAS	MAIRIE SAINTE BAZEILLE	contact@mairie-sainteazeille.fr christian.jadas@yahoo.fr	X		X

Nombre total de pages : 6

NOM	STRUCTURE	E-MAIL	P	E	D
	MAIRIE SENESTIS	communedesenestis.47@wanadoo.fr			X
Jean Pierre VACQUE	MAIRIE TAILLEBOURG	jean-pierre.vacque@sfr.fr taillebourg2@orange.fr	X		X
Jean GUIRAUD	MAIRIE VILLETON	communedevilleton.47@wanadoo.fr	X		X
François COLLADO	MAIRIE NICOLE	mairie-nicole@wanadoo.fr	X		X
José ARMAND	MAIRIE MONHEURT	jose.armand@hotmail.fr mairie.monheurt@lgitel.fr	X		X
Jean CRISTOFOLI	MAIRIE TONNEINS / Syndicat des digues du Tonneinçais	cabinet@mairie-tonneins.fr j.cristofoli@wanadoo.fr	X		X
Claire BOUTET	Communauté de Communes du Confluent	cboutet@ccconfluent.fr	X		X
	Syndicat mixte pour l'élaboration du SCOT du Marmandais	scot@vg-agglo.com		X	X
Valérie LE JEUNE	Syndicat mixte d'aménagement des bassins versants du Trec, de la Gupie et de la Canaule	sabv.trec.gupie.canaule@orange.fr mairie.st.barthelemy@wanadoo.fr	X		X
	Syndicat mixte du Tolzac / Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot	smavlot47@wanadoo.fr		X	X
Serge CARRETEY (président) Etienne CARRETEY (technicien)	Syndicat mixte d'aménagement des bassins versants de l'Avance, de l'Ourbise et des rivières du Meilhanais	siabvavance@gmail.com	X X		X X
Vincent CADORET	Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG) / SAGE Garonne	vincent.cadoret@smeag.fr	X		X
	Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG)	claire.kerviel@smeag.fr		X	
	Conseil Départemental de Lot et Garonne	alain.barat@lotetgaronne.fr			X
	Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine	eric.lavie@aquitaine.fr			X
	Préfecture de Lot et Garonne	prefecture47@lot-et-garonne.pref.gouv.fr		X	X
Xavier GANDON Michel LAPOUYALERE Marie Hélène DE LA FARGUE Christine PAPINOT Frédéric DOUCET	Direction Départementale des Territoires de Lot et Garonne (DDT)	xavier.gandon@lot-et-garonne.fr michel.lapouyalere@lot-et-garonne.fr marie-helene@delafargue@lot-et-garonne.fr christine.papinot@lot-et-garonne.fr frederic.doucet@lot-et-garonne.fr	X X X X X		X X X X X
	Direction Régionale de l'Environnement, d l'Aménagement et du Logement de Nouvelle Aquitaine (DREAL)	marie-christine.barbeau@developpement-durable.gouv.fr			X
Audrey BRIS	Agence de l'Eau Adour-Garonne	audrey.bris@eau-adour-garonne.fr	X		X
Laurent HASLAY Olivier CHABROT	Service Départemental d'Incendie et de Secours du Lot et Garonne (SDIS)	lahaslay@sdis47.fr olchabrot@sdis47.fr	X X		X X
Julien GARCIA	Chambre d'Agriculture de Lot et Garonne	julien.garcia@ca47.fr	X		X

Nombre total de pages : 6

NOM	STRUCTURE	E-MAIL	P	E	D
	Chambre des métiers et de l'artisanat de Lot et Garonne	contact47@artisanat-aquitaine.fr			X
	Chambre de commerce et d'industrie de Lot et Garonne	cci@cci47.fr			X
Pascale CESAR Sylvain THIERRY Florent CRAIPEAU	Val de Garonne Agglomération	pcesar@vg-agglo.com sthierry@vg-agglo.com fcraipeau@vg-agglo.com	X		X
Morgane LE DILY Philippe MARTIN	HYDRETUDES	morgane.ledily@hydretudes.com	X		X

P : présent E : excusé D : diffusion

Nombre total de pages : 6

■ **Ordre du jour :**

La réunion avait pour objectifs :

- I. Rappel de la constitution d'un groupement de commande entre VGA et les communes de Monheurt et Nicole,
- II. Présentation du cadre réglementaire de la SLGRI
- III. Rappel du rôle du COPIL dans le cadre de la démarche,
- IV. Présentation du contenu de l'étude et du prestataire qui assistera le COPIL dans l'élaboration de la SLGRI
- V. Présentation par le prestataire des actions à mener pour l'élaboration de la SLGRI et du planning de cette démarche.

■ **Déroulement de la présentation :**

La présentation est faite sur la base du diaporama joint en ANNEXE.

- M. Daniel BENQUET, président de VGA, accueille les membres du COPIL et rappelle l'objet de la réunion. Il indique également que la compétence GEMAPI a été prise par VGA depuis 2015.
- M. Sylvain THIERRY, directeur des services techniques de VGA, précise que le territoire de la SLGRI couvre les 19 communes identifiées dans le Territoire à Risques importants d'inondation (TRI) Tonneins-Marmande, ainsi que les communes de Nicole et Monheurt. Un groupement de commande entre VGA et les communes de Nicole et Monheurt a été monté pour l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI). Afin d'élaborer une stratégie cohérente, il est attendu une forte implication du comité de pilotage qui sera accompagné par les services de l'Etat. Le rendu de la stratégie est prévu pour la fin de 1er trimestre 2017.
- M. Xavier GANDON, directeur adjoint de la DDT 47, et M. Michel LAPOUYALERE, chef du service des risques de la DDT 47, exposent le cadre réglementaire de la SLGRI :
 - La Directive Inondation (directive européenne de 2007) a été transposée en droit français dans la loi ENE (Engagement National pour l'Environnement) de 2010 ;
 - Cette directive a conduit à l'élaboration de la Stratégie Nationale de Gestion du Risque Inondation (SNGRI), déclinée au niveau des bassins hydrographiques sous la forme de Plans de Gestion du Risque Inondation (PGRI) ;
 - Le PGRI découle d'une Evaluation Préliminaire des Risques (EPRI) réalisée au niveau de chaque bassin, identifiant les TRI, qui ont fait l'objet d'un diagnostic plus approfondi ;
 - Le PGRI s'articule autour de 6 objectifs stratégiques ;
 - La SLGRI est la traduction à l'échelle locale (TRI) des objectifs stratégiques, elle doit fixer les objectifs de réduction des conséquences dommageables des inondations potentielles, en tenant du contexte local.

Enfin, la DDT 47, présente les principales caractéristiques du TRI Tonneins-Marmande.
- M. Sylvain THIERRY présente ensuite l'organisation de la gouvernance, en indiquant que :
 - VGA est la structure porteuse pour l'élaboration de la SLGRI, avec l'assistance de la DDT47
 - Le comité de pilotage (COPIL) est constitué de 41 membres, dont la liste est fixée par arrêté préfectoral (en cours de signature).
 - Les parties prenantes de la SLGRI sont constituées des membres du COPIL, auxquels sont ajoutés 11 membres supplémentaires également concernés par la problématique inondation.
 - Des comités techniques seront organisés, afin d'échanger sur des thématiques précises de la SLGRI.

- M. Florent CRAIPEAU, technicien GEMAPI de VGA, rappelle les objectifs de l'étude qui sont la réalisation d'un état des lieux et diagnostic du territoire, et l'élaboration d'une SLGRI avec des objectifs adaptés au territoire et définis en cohérence avec les politiques déjà mises en œuvre. Il décrit ensuite le contenu de l'étude.
- HYDRETUDES présente son activité et ses domaines de compétences, dont des références récentes en accompagnement de collectivité (SLGRI Aude-Berre, PAPI 2 Aude-Berre, PPGVBs, ...).
- HYDRETUDES expose la démarche envisagée pour la réalisation de la mission. L'état des lieux / diagnostic est une étape importante pour mettre en évidence les enjeux et les lacunes sur le territoire qui passe par :
 - Une phase de concertation auprès des acteurs du territoire par des rencontres ou des questionnaires, pour le recueil de données et le ciblage des attentes
 - Des reconnaissances de terrain au niveau des digues
 - Un croisement des données recueillies
 - Une analyse juridique, notamment en ce qui concerne les digues
 L'élaboration de la SLGRI sera réalisée en concertation, par des réunions avec le comité technique, sur la base de propositions d'orientations de gestion qui découleront du diagnostic du territoire.
- La phase d'état des lieux/diagnostic se déroulera de novembre à début janvier. La concertation pour le choix des objectifs de gestion est prévue courant janvier / février. La rédaction de la SLGRI et la réalisation d'un pré-programme d'actions seront réalisées en suivant pour une finalisation courant mars.

■ **Questions et interventions diverses :**

- M. le président de VGA a tenu à préciser, vis-à-vis des enjeux impactés, qu'outre les emplois impactés directement par les inondations, un blocage de la RD933 entraîne l'arrêt de l'activité économique de l'ensemble du bassin marmandais, du fait des problèmes d'accès et de circulation des travailleurs.
- M. DUFOURG, maire de Fauillet, s'interroge sur l'intérêt de la prise de compétence GEMAPI par VGA. Il précise que l'entretien des digues et des fossés était très bien géré par les anciens syndicats et que le regroupement de la gestion des ouvrages au sein de VGA entraîne de l'inaction. VGA répond d'une part que la prise de compétence est une obligation réglementaire et que les anciens présidents des syndicats sont aujourd'hui associés à VGA, pour la gestion des ouvrages, du fait de leur connaissance du terrain. VGA rappelle également qu'en cas de crue, VGA coordonne la gestion de crise et que les actions sur le terrain sont à mener au niveau communal. En effet, la prise de compétence ne signifie pas que VGA va agir à la place des maires dans la gestion de crise.
- Par ailleurs, VGA ajoute que le bureau d'étude rencontrera les collaborateurs pour bien appréhender le fonctionnement des ouvrages et leurs spécificités historiques.
- L'agence de l'Eau insiste sur le fait que l'élaboration de la SLGRI devra se faire en cohérence avec les plans de gestion déjà existants. A ce propos, de nombreuses données et études sur les bassins versants affluents de la Garonne sont disponibles auprès des syndicats.
- M. MORIZET, mairie de Fauquierolles, demande des précisions concernant les rencontres des collectivités, en particulier concernant les communes. HYDRETUDES indique que des

rencontres sont prévues auprès des syndicats, communautés de communes, et services de l'État et que des questionnaires seront envoyés aux communes.

- M. MOREAU, Maire de Couthures sur Garonne, s'interroge sur les capacités du bureau d'études pour élaborer la stratégie vis-à-vis des digues. HYDRETTUDES répond qu'il s'agit ici de s'approprier le fonctionnement des digues, et d'évaluer la cohérence des aménagements pour la protection contre les crues (quel est le niveau de protection de digues ?), avec un regard extérieur. Le bureau d'étude ne va pas tout remettre en question, mais va accompagner la collectivité pour élaborer une stratégie cohérente.
- M. CRISTOFOLI, Président du syndicat mixte du Tonneinçais, demande si les visites de digues prévues correspondent à des visites techniques approfondies (VTA) ou à des diagnostics de digue. HYDRETTUDES indique que si des VTA ou des études de dangers ont été réalisées, elles seront réutilisées et que la mission comporte des visites des digues pour permettre de les caractériser. VGA précise que les visites prévues ne sont pas des VTA mais correspondent plutôt à un pré-diagnostic. La DDT47, ajoute que l'ensemble des digues ne sera peut-être pas retenu dans le système d'endiguement et qu'un choix devra être fait en fonction de l'intérêt de chaque digue.
- M. MORIZET, mairie de Fauguerolles, s'interroge à propos des problématiques autres que les digues. VGA répond que les syndicats présents sur les bassins versants, avec la compétence de gestion des milieux aquatiques, ont fusionné et qu'une extension sur les communes qui n'étaient pas couvertes est en cours de validation.
- M. JADAS, mairie de Ste Bazeille, questionne au sujet de la taxe GEMAPI, supérieure à 9€ par habitant comme indiqué initialement. VGA précise que règlementairement la taxe GEMAPI ne doit pas dépasser 40€ par habitant. Dans le cas présent, VGA a estimé le budget nécessaire pour la prise de compétence GEMAPI, de l'ordre de 550 000€, représentant en moyenne 9€ par habitant mais la taxe est appliquée sur des bases fiscales calculées par les percepteurs et donc variables en fonction des foyers fiscaux.

■ SUITE A DONNER ET PRISE DE DECISIONS :

Le second COPIL sera organisé courant janvier, entre la 2^e et 3^e semaine.

Suite aux remarques concernant les questionnaires envoyés aux communes par le bureau d'étude, il a été décidé que des rencontres seraient organisées avec les communes. Celles-ci seront regroupées par secteur géographique en fonction de problématiques communes, ces regroupements correspondront probablement aux secteurs des anciens syndicats de digue. VGA se chargera de fournir au bureau d'études la liste des regroupements.

M. LE DILY - **HYDRETTUDES**

Sauf remarque ou contestation écrite dans un délai de quinze jours, les indications portées dans ce compte-rendu sont considérées comme acceptées.

Toulouse, le 27 janvier 2017

**Val de Garonne Agglomération – Nicole - Monheurt
Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI)
du TRI Tonneins-Marmande**

COMPTE-RENDU du Comité de Pilotage n°2 du 26 janvier 2017

OBJET : Présentation de l'état des lieux / diagnostic

LIEU : Salle Jean Fenouillet au Service Voirie de VGA à Beaupuy

PARTICIPANTS :

NOM	STRUCTURE	E-MAIL	P	E	D
Pierre IMBERT Michel BROUSSE	MAIRIE CAUMONT/GARONNE	communedecaumont-47@wanadoo.fr	X	X	X
Jean Michel MOREAU	MAIRIE COUTHURES/GARONNE	communedecouthures.47@wanadoo.fr moreauets@orange.fr	X		X
Emmanuel MORIZET Serge FEDRIGO	MAIRIE FAUGUEROLLES	ebmorizet@yahoo.fr communedefauguerolles.47@wanadoo.fr			X X
Gilbert DUFOURG	MAIRIE FAUILLET	mairie.fauillet@wanadoo.fr	X		X
Georges DAMBLE (adjoint)	MAIRIE FOURQUES/GARONNE	communefourquesgaronne@wanadoo.fr gdamble@hotmail.fr			X
Jean François THOUMAZEAU André TRIVANI	MAIRIE GAUJAC	communedegaujac.47@wanadoo.fr jfthoumazeau@orange.fr	X		X
M. GUIGNAN	MAIRIE JUSIX	communedejusix.47@wanadoo.fr	X		X
M. PEREUIL	MAIRIE LAGRUERE	mairiedelagruere@gmail.com	X		X
	MAIRIE LONGUEVILLE	longueville.47@cegetel.net			X
Jean Claude DERE	MAIRIE MARCELLUS	communedemarcellus.47@wanadoo.fr	X		X
Daniel BENQUET Stéphanie REVERSAT	MAIRIE MARMANDE / VGA	dbenquet@mairie-marmande.fr sreversat@mairie-marmande.fr	X X		X X
Aurélien BOYER	MAIRIE MARMANDE	boyer.aurelie@mairie-marmande.fr	X		X
	MAIRIE MEILHAN/GARONNE	communedemeilhan.47@wanadoo.fr			X
Didier MONPOUILLAN	Mairie MONTPOUILLAN	mairie.montpouillon@wanadoo.fr			X
Jean Michel POIGNANT	MAIRIE SAINT PARDOUX DU BREUIL	mairiesaintpardouxdubreuil@sfr.fr		X	X
Didier RESSIOT	MAIRIE SAINTE BAZEILLE	contact@mairie-sainteazeille.fr	X		X

Nombre total de pages : 8

NOM	STRUCTURE	E-MAIL	P	E	D
Jacques PIN Jacques BRO	MAIRIE SENESTIS	communedesenestis.47@wanadoo.fr	X		X
Jean Pierre VACQUE	MAIRIE TAILLEBOURG	jean-pierre.vacque@sfr.fr taillebourg2@orange.fr	X		X
Jean GUIRAUD Christian GIACOMEL Alain DALLA MARIA	MAIRIE VILLETON	communedevilleton.47@wanadoo.fr	X X X		X
François COLLADO	MAIRIE NICOLE	mairie-nicole@wanadoo.fr	X		X
José ARMAND	MAIRIE MONHEURT	jose.armand@hotmail.fr mairie.monheur@lgtel.fr			X
Dante RINAUDO Najète KHANOURI	MAIRIE TONNEINS	d.rinaudo@mairie-tonneins.fr n.khanouri@mairie-tonneins.fr cabinet@mairie-tonneins.fr	X X		X X
Jean CRISTOFOLI	Syndicat des digues du Tonneinquois	j.cristofoli@wanadoo.fr	X		X
Sarah DREUIL	Communauté de Communes du Confluent et des coteaux de Prayssas	sdreuil@ccconfluent.fr	X		X
Emilie DA ROS	Syndicat mixte pour l'élaboration du SCOT du Marmandais	edaros@vg-agglo.com scot@vg-agglo.com	X		X
Valérie LE JEUNE	Syndicat mixte d'aménagement des bassins versants du Trec, de la Gupie et de la Canaule	sabv.trec.gupie.canaule@orange.fr mairie.st.barthelemy@wanadoo.fr			X
Philippe DELMAS	Syndicat mixte du Tolzac / Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot	smavlot47@wanadoo.fr	X		X
Serge CARRETEY (président) Etienne CARRETEY (technicien)	Syndicat mixte d'aménagement des bassins versants de l'Avance, de l'Ourbise et des rivières du Meilhanais	siabvavance@gmail.com	X X	X X	X X
Vincent CADORET	Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG) / SAGE Garonne	vincent.cadoret@smeag.fr		X	X
Claire KERVIEL	Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG)	claire.kerviel@smeag.fr		X	X
Alain BARAT	Conseil Départemental de Lot et Garonne	alain.barat@lotetgaronne.fr		X	X
Eric LAVIE	Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine	eric.lavie@aquitaine.fr			X
	Préfecture de Lot et Garonne	marie-paule.dumeste@lot-et-garonne.gouv.fr helene.baldazzini@lot-et-garonne.gouv.fr		X	X
Jean DE ZORZI	Sous-Préfecture de Lot et Garonne	jean.dezorzi@lot-et-garonne.gouv.fr	X		X
Xavier GANDON Michel LAPOUYALERE Marie Hélène DE LA FARGUE Christine PAPINOT Frédéric DOUCET	Direction Départementale des Territoires de Lot et Garonne (DDT)	xavier.gandon@lot-et-garonne.gouv.fr michel.lapouyalere@lot-et-garonne.gouv.fr marie-helene@delafargue@lot-et-garonne.gouv.fr christine.papinot@lot-et-garonne.gouv.fr frederic.doucet@lot-et-garonne.gouv.fr	X X X X	X X X	X X X X
	Direction Régionale de l'Environnement, d l'Aménagement et du Logement de Nouvelle Aquitaine (DREAL)	marie-christine.barbeau@developpement-durable.gouv.fr			X

Nombre total de pages : 8

NOM	STRUCTURE	E-MAIL	P	E	D
Audrey BRIS Marc ASENSIO	Agence de l'Eau Adour-Garonne	audrey.bris@eau-adour-garonne.fr marc.asensio@eau-adour-garonne.fr		X	X
Laurent HASLAY Olivier CHABROT LTN Philippe MOLENA	Service Départemental d'Incendie et de Secours du Lot et Garonne (SDIS)	lahaslay@sdis47.fr olchabrot@sdis47.fr phmolena@sdis47.fr	X		X X X
Julien GARCIA	Chambre d'Agriculture de Lot et Garonne	julien.garcia@ca47.fr	X		X
	Chambre des métiers et de l'artisanat de Lot et Garonne	contact47@artisanat-aquitaine.fr			X
	Chambre de commerce et d'industrie de Lot et Garonne	cci@cci47.fr			X
Pascale CESAR Sylvain THIERRY Florent CRAIPEAU	Val de Garonne Agglomération	pcesar@vg-agglo.com sthierry@vg-agglo.com fcraipeau@vg-agglo.com	X X X	X	X X X
Morgane LE DILY Pascal CASTERA	HYDRETTUDES	morgane.ledily@hydretudes.com	X		X
Yann LANDOT Mathilde PLANTY Edouard SCHUSTER	Cabinet LANDOT & associés	yann.landot@landot-avocat.net mathilde.planty@landot-avocat.net	X		X

P : présent E : excusé D : diffusion

Nombre total de pages : 8



■ **Ordre du jour :**

La réunion avait pour objectifs de présenter l'état des lieux et diagnostic du territoire de la SLGRI.

■ **Déroulement de la présentation :**

La présentation est faite sur la base des diaporamas joints en ANNEXE.

- M. Daniel BENQUET, président de VGA, accueille les membres du COPIL et rappelle l'objet de la réunion.
- M. Michel LAPOUYALERE, chef du service des risques de la DDT 47, rappelle l'échéance prévue pour le rendu de la stratégie, à savoir pour la fin du 1^{er} semestre 2017.
- M. Florent CRAIPEAU, technicien GEMAPI de VGA, rappelle les objectifs de l'étude qui sont la réalisation d'un état des lieux et diagnostic du territoire, et l'élaboration d'une SLGRI. Il précise que la présentation est une synthèse de l'état des lieux et du diagnostic.
- HYDRETTUDES présente le sommaire de la présentation :
 - Présentation synthétique du territoire
 - Diagnostic du territoire
 - Analyse des ouvrages de protection existants
 - Les dispositifs de gestion existants
 - Une synthèse des enjeux et problématiques
 HYDRETTUDES indique également que cette présentation sera ponctuée par des interventions par M^e Yann LANDOT, concernant des points réglementaires.
- HYDRETTUDES rappelle que le territoire concerné par la SLGRI est situé dans la plaine de Garonne, drainée par de nombreux affluents et réseaux de fossés. La population totale est de l'ordre 40 000 habitants. La majeure partie du territoire est occupée par des terres agricoles, qui représente une activité économique importante, après le commerce de gros. Le territoire est également caractérisé par des enjeux naturels, tels que la Garonne classée site Natura 2000.
- HYDRETTUDES présente ensuite un diagnostic du territoire face aux inondations. Le territoire a fait l'objet de nombreuses crues de Garonne importantes (1875, 1930, 1952, 1981) et la crue de juillet 1977 qui a concerné les affluents et le ruissellement issu des coteaux, sans oublier les crues récentes de moindre importance comme en 2003 et 2014. La connaissance du risque inondation est relativement bonne de par les crues passées, la réalisation et la mise en œuvre d'un Atlas des Zones Inondables et d'un PPRI. Cette connaissance a été approfondie pour les crues fréquentes et moyennes sur les communes identifiées dans le TRI. Elle est moins développée au niveau des affluents et des communes de Nicole et Monheurt, où seule l'emprise des crues exceptionnelles est connue.
- En terme d'enjeux :
 - 50 % du territoire est inondable, il s'agit principalement de surfaces agricoles.
 - 10 % de la population est en zones inondables.
 - 82 enjeux sont situés en zones inondables, dont 7 mairies, 8 écoles primaires, des zones d'accueils et de loisirs, 15 stations de pompages et 8 STEP.
 - Concernant les enjeux économiques, 1400 emplois sont concernés, ainsi que de nombreuses routes départementales pouvant impacter l'ensemble du bassin Marmandais.

- HYDRETTUES rappelle la définition d'un cours d'eau et de son entretien, issus du Code de l'Environnement et indique que la présence de ripisylve n'est pas incompatible avec un bon écoulement des eaux, la végétation permet la stabilité des berges, la filtration et la protection du milieu aquatique. Sur le territoire de la SLGRI, on rencontre de nombreux cours d'eau entretenus à l'extrême, soit du fait de la présence de digues en lieu et place de la berge ou concernant les cours d'eau de plaine interconnectés. A l'inverse, au droit des cours d'eau endigués et perchés, l'entretien est limité du fait du flou sur la maîtrise d'ouvrage. Il ressort une problématique importante concernant l'entretien des digues en bordure des cours d'eau.
- M^e LANDOT a rappelé que la compétence GEMAPI sera transféré au 1^{er} janvier 2018 aux communautés et que les territoires doivent se structurer dans cette perspective, avec plusieurs scénarios possibles (exercice direct, transfert aux syndicats, découpage de la compétence avec transfert partiel). Sur le territoire, les syndicats de rivière ont la compétence GEMA mais partielle, tandis que le SI de protection contre les crues de la Garonne (Tonneins-Nicole) a la compétence PI. VGA a anticipé la prise de compétence GEMAPI, ce qui implique que VGA représente ses communes membres au sein des syndicats auxquels celles-ci adhèrent. Des projets de fusion et d'extension des périmètres des syndicats de rivière en cours pour éviter leur disparition lors du transfert de compétence ont été réalisés en septembre 2015 et sont encore en cours.
- Concernant les ouvrages de protection existants, HYDRETTUES indique que les digues privées et publiques représentent un linéaire total d'environ 165km. Certaines digues semblent fragilisées de par la présence de végétation ou de terriers. Pour synthétiser :
 - près de 2500 personnes sont protégées par les digues,
 - les niveaux de protection sont hétérogènes,
 - 8 secteurs comptabilisent moins de 30 personnes protégées.

HYDRETTUES donne également des ordres de grandeur des coûts d'entretien et de surveillance par kilomètre de digues. Ainsi on peut estimer les actions suivantes :

- 2500 € /km pour un entretien bi-annuel,
 - 4000 € /km pour une visite technique approfondie (VTA),
 - entre 5000 et 15000 € / km pour une étude de dangers.
- M^e LANDOT présente le décret « digues » du 12 mai 2015 relatif aux ouvrages « construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions ». Aujourd'hui les ouvrages doivent être considérés dans leur ensemble, on parle de système d'endiguement et non plus de digues individuelles classées au cas par cas comme auparavant. Un système d'endiguement comprend les ouvrages de protection contre les débordements de cours d'eau (pour le territoire de la SLGRI) avec une exclusion des éléments naturels (ex rocher) situés entre les tronçons de digues ou à l'extrémité d'une digue. Le décret fixe également les catégories du système d'endiguement en fonction de la population protégée. Sur le territoire, la population protégée est comprise entre 30 et 3000 personnes, VGA est concernée par des systèmes d'endiguement de classe C, avec une échéance de classement à fin 2021 et étude de dangers à réaliser tous les 20 ans.
 - Ainsi, un inventaire des ouvrages est à réaliser afin de pouvoir opérer un choix. C'est à la structure compétente (ici VGA) de définir son système d'endiguement puis de le faire autoriser. La collectivité a une obligation de résultats sur la définition de son système d'endiguement et une obligation de moyens concernant l'entretien et la surveillance entraînant un dégagement de responsabilités.
 - M^e LANDOT évoque également le cas particulier des digues privées et des habitations sur les digues avec la possibilité de convention, servitude de protection... voire expropriation en cas de danger avéré pour les habitants.

- HYDRETTUES présente enfin les dispositifs de gestion existants :
 - Les outils réglementaires tels que le PPRI, approuvé sur l'ensemble des 21 communes, et la Direction Inondation
 - Les dispositifs d'alerte avec la prévision et l'annonce de crue assurée par le SPC Garonne Tarn Lot, la mise en œuvre de Plans Communaux de Sauvegarde, approuvés sur 18 communes, des dispositifs d'alerte hétérogènes au niveau communal
 - L'organisation de la gestion de crise au niveau communal avec interventions des anciens membres des syndicats de digues et/ou propriétaires riverains, dont les actions précises ne sont pas forcément retranscrites dans des documents écrits
 - L'information préventive avec les repères de crue, l'IAL et l'information communale hétérogène suivant les secteurs (et obligatoire à minima tous les 2 ans)
- Pour conclure, les principaux enjeux sont :
 - Les enjeux humains (population et infrastructures publiques)
 - Les voies de communication
 - L'activité agricole

Le diagnostic a mis en évidence la nécessité d'approfondir la connaissance du fonctionnement global des digues et leurs impacts sur les crues de Garonne, la problématique d'entretien des digues, cours d'eau et fossés, l'hétérogénéité des dispositifs d'alerte et de gestion de crise et le besoin de transfert des connaissances.

■ **Questions et interventions diverses :**

- M. le président de VGA interpelle les membres du comité de pilotage concernant les coûts importants concernant l'entretien et la surveillance des ouvrages. Il s'interroge également sur les activités du SMEAG, en comparant avec ce qui s'est fait sur d'autres bassins comme l'Aude et la Somme qui se sont organisés depuis longtemps et qui aujourd'hui ont déjà des programmes avec des plans de financement construits et efficaces.
 - M. MOREAU, maire de Couthures sur Garonne, s'interroge sur la difficulté de choisir les digues à intégrer dans le système d'endiguement. Il indique également qu'il faudra tenir compte des connaissances historiques des digues et de leurs cohérences. L'existence de conventions entre propriétaire et gestionnaire est aussi à vérifier.
 - M. COLLADO, Maire de Nicole, pense qu'il serait plus judicieux de consacrer les budgets à l'investissement plutôt qu'aux études.
 - M. RINAUDO, maire de Tonneins, indique que la doctrine a pour objectif la protection de la population mais que sur le territoire marmandais, les digues ont plutôt vocation à protéger l'économie agricole et que ces ouvrages ont été construits secteur par secteur sans homogénéité. Il précise ainsi que dans le cadre de l'élaboration de la stratégie, il faudra se demander quels enjeux sont à protéger et jusqu'à quel niveau.
- M. RINAUDO explique aussi que les études imposées par l'Etat ne sont pas calibrées et adaptées à notre système d'endiguement.
- M. THOUMAZEAU, maire de Gaujac, interroge concernant le financement des études et des investissements concernant les digues en précisant que VGA n'a pas les moyens de tout prendre en compte
 - M. Le Président indique qu'il faudrait peut-être envisager le transfert de la compétence à un établissement plus large (EPAGE) qui pourrait supporter les charges financières liés au système d'endiguement.

- Mme KHANOURI, adjointe à la DGS de Tonneins, demande si des financements sont possibles pour la réalisation des études de dangers, notamment sur des fonds Barnier.
- La DDT 47 répond que des possibilités de financement sont possibles pour des études qui ont pour objectif de définir des stratégies et/ou des investissements, notamment dans le cadre de PAPI. Par contre, les études de dangers et VTA à caractère obligatoire ne peuvent faire l'objet de subvention.
- HYDRETUDES précise que les coûts évoqués sont des enveloppes grossières, données à titre indicatif et qu'en fonction de la stratégie adoptée, ces coûts peuvent être moindres. HYDRETUDES indique également que les études de dangers sont indispensables pour prévenir les risques en envisageant les conséquences des ruptures de digues qui sont plus graves que les inondations elles-mêmes et en proposant des mesures compensatoires.
- M. RINAUDO, maire de Tonneins, confirme que le vrai danger est lié aux ruptures de digues, comme cela s'est produit notamment en 1981. Il serait sans doute intéressant d'envisager une stratégie avec un niveau de protection bas, permettant de protéger l'économie agricole contre 80% des crues, ce qui permettrait également de gérer des digues plus petites avec des coûts d'entretien et d'exploitation plus faibles.
- M. VACQUE, Maire de Taillebourg, précise qu'il y a toujours eu des ruptures de digues lors des crues majeures.
- M. DUFOURG, maire de Fauillet, souhaite apporter des précisions concernant le manque de connaissance des inondations sur le Tolzac. Il indique que les débordements passés ont concerné peu voire aucun enjeu humain avec origines des crues sont diverses et difficiles à estimer.
- M. PIN, adjoint de SENESTIS, s'interroge sur l'action de VGA concernant l'entretien des fossés et cours d'eau en 2016.
- VGA répond qu'en 2016, seuls les fossés entretenus par le passé par les syndicats de digues ont été entretenus et donc que l'ensemble du réseau hydrographique n'a pas été traité. Les cours d'eau n'ont pas été entretenus en raison de l'absence d'autorisations administratives (notamment Déclaration d'Intérêt Général).
- M. MOREAU, Maire de Couthures sur Garonne, s'interroge concernant la problématique d'alerte et de gestion de crise évoqué en synthèse du diagnostic : d'autres systèmes de prévision des crues sont-ils à mettre en place ? Est-ce que l'Etat se décharge de cette compétence ? Il précise que les systèmes d'alerte locaux fonctionnent bien et sont à conserver.
- M. GUIGNAN, maire de Jusix, indique que l'Etat reste responsable des alertes mais que des améliorations sont possibles concernant le relai auprès de la population.
- La DDT 47 confirme le fait que la prévision des crues et les alertes sont toujours à la charge des services d'alerte de l'Etat mais qu'il serait intéressant qu'une vision commune du relai de l'alerte se développe sur le territoire de la SLGRI, avec mutualisation des moyens.
- M. DE ZORZI, secrétaire général de la sous-préfecture de Marmande, explique que les PCS sont les outils communaux de gestion de crise.

- M^e LANDOT ajoute en complément que les communes conservent un rôle important dans le dispositif d'alerte.
- HYDRETTUDES rappelle que la SLGRI ne concerne pas uniquement la définition du système d'endiguement mais qu'au vu des différents systèmes existants (concernant l'ensemble des thématiques), des homogénéisations sont possibles avec mutualisation des moyens et organisation commune.
- M. RINAUDO, maire de Tonneins, indique en effet qu'une meilleure coordination des informations est nécessaire mais que la gestion de la crise doit tout de même rester locale avec les personnes de proximité ayant la connaissance du fonctionnement des inondations.

■ SUITE A DONNER ET PRISE DE DECISIONS :

Concernant la suite de l'étude, M. CRAIPEAU indique que des comités techniques restreints seront organisés afin de réfléchir sur différentes thématiques telles que :

- Alerte et gestion de crise
- Devenir du système d'endiguement
- Gestion des cours d'eau et fossés
- Résilience et retour à la normale
- Gestion des infrastructures faisant digue

Les comités techniques devraient se dérouler courant février, semaine 7 et 8. M. CRAIPEAU se charge d'organiser ces réunions.

Le troisième COPIL sera organisé en mars, autour du 23-24 mars, date à partir de laquelle les services de l'Etat exercent leur droit de réserve du fait de la période électorale à venir.

M. LE DILY - **HYDRETTUDES**

Sauf remarque ou contestation écrite dans un délai de quinze jours, les indications portées dans ce compte-rendu sont considérées comme acceptées.

Toulouse, le 24 mars 2017

Val de Garonne Agglomération – Nicole - Monheurt Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) du TRI Tonneins-Marmande

COMPTE-RENDU du Comité de Pilotage n°3 du 23 mars 2017

OBJET : Présentation du projet de SLGRI

LIEU : Salle Jean Fenouillet au Service Voirie de VGA à Beaupuy

PARTICIPANTS :

NOM	STRUCTURE	E-MAIL	P	E	D
Pierre IMBERT	MAIRIE CAUMONT/GARONNE	communedecaumont-47@wanadoo.fr	X		X
Jean Michel MOREAU	MAIRIE COUTHURES/GARONNE	communedecouthures.47@wanadoo.fr moreauets@orange.fr	X		X
Emmanuel MORIZET Serge FEDRIGO	MAIRIE FAUGUEROLLES	ebmorizet@yahoo.fr communedefauguerolles.47@wanadoo.fr	X		X X
Gilbert DUFOURG	MAIRIE FAUILLET	mairie.fauillet@wanadoo.fr			X
Georges DAMBLE (adjoint)	MAIRIE FOURQUES/GARONNE	communefourquesgaronne@wanadoo.fr gdamble@hotmail.fr	X		X
Jean François THOUHAZE André TRIVANI	MAIRIE GAUJAC	communedegaujac.47@wanadoo.fr jfthoumazeau@orange.fr	X X		X X
M. GUIGNAN	MAIRIE JUSIX	communedejusix.47@wanadoo.fr	X		X
M. PEREUIL	MAIRIE LAGRUERE	mairiedelagruere@gmail.com			X
	MAIRIE LONGUEVILLE	longueville.47@cegetel.net			X
Jean Claude DERE	MAIRIE MARCELLUS	communedemarcellus.47@wanadoo.fr	X		X
Daniel BENQUET Stéphanie REVERSAT	MAIRIE MARMANDE / VGA	dbenquet@mairie-marmande.fr sreversat@mairie-marmande.fr		X X	X X
Aurélien BOYER	MAIRIE MARMANDE	boyer.aurelie@mairie-marmande.fr			X
Laurent DALLA VALLE	MAIRIE MEILHAN/GARONNE	communedemeilhan.47@wanadoo.fr	X		X
Didier MONPOUILLAN	Mairie MONTPOUILLAN	mairie.montpouillon@wanadoo.fr			X
Jean Marc DUBAN	MAIRIE SAINT PARDOUX DU BREUIL	mairiesaintpardouxdubreuil@sfr.fr	X		X
Christian JADAS	MAIRIE SAINTE BAZEILLE	contact@mairie-sainteazeille.fr	X		X

Nombre total de pages : 8

NOM	STRUCTURE	E-MAIL	P	E	D
Jacques PIN	MAIRIE SENESTIS	communedesenestis.47@wanadoo.fr	X		X
Jean Pierre VACQUE	MAIRIE TAILLEBOURG	jean-pierre.vacque@sfr.fr taillebourg2@orange.fr	X		X
Alain DALLA MARIA	MAIRIE VILLETON	communedevilleton.47@wanadoo.fr	X		X
François COLLADO	MAIRIE NICOLE	mairie-nicole@wanadoo.fr	X		X
José ARMAND	MAIRIE MONHEURT	jose.armand@hotmail.fr mairie.monheurt@lgtel.fr			X
Dante RINAUDO Najète KHANOURI	MAIRIE TONNEINS	d.rinaudo@mairie-tonneins.fr n.khanouri@mairie-tonneins.fr cabinet@mairie-tonneins.fr	X	X	X X
Jean CRISTOFOLI	Syndicat des digues du Tonneinquois	j.cristofoli@wanadoo.fr	X		X
Sarah DREUIL Claude RESSEGAT	Communauté de Communes du Confluent et des coteaux de Prayssas	sdreuil@ccconfluent.fr claudette.ressegat@orange.fr	X X		X X
Emilie DA ROS	Syndicat mixte pour l'élaboration du SCOT du Marmandais	edaros@vg-agglo.com scot@vg-agglo.com			X
Valérie LE JEUNE Michel COUZIGOU Jean Max MARTIN	Syndicat mixte d'aménagement des bassins versants du Trec, de la Gupie et de la Canaule	sabv.trec.gupie.canaule@orange.fr michel.couzi@orange.fr	X		X
Philippe DELMAS	Syndicat mixte du Tolzac / Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot	smavlot47@wanadoo.fr	X		X
Serge CARRETEY (président) Etienne CARRETEY (technicien)	Syndicat mixte d'aménagement des bassins versants de l'Avance, de l'Ourbise et des rivières du Meilhanais	siabvavance@gmail.com	X X		X X
Vincent CADORET	Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG) / SAGE Garonne	vincent.cadoret@smeag.fr		X	X
Claire KERVIEL	Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG)	claire.kerviel@smeag.fr		X	X
Anne SEGUELA	Conseil Départemental de Lot et Garonne	anne.seguela@lotetgaronne.fr alain.barat@lotetgaronne.fr	X		X
	Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine	eric.lavie@aquitaine.fr			X
	Préfecture de Lot et Garonne	marie-paule.dumeste@lot-et-garonne.gouv.fr helene.baldazzini@lot-et-garonne.gouv.fr		X	X
Jean DE ZORZI	Sous-Préfecture de Lot et Garonne	jean.dezorzi@lot-et-garonne.gouv.fr	X		X
Xavier GANDON Michel LAPOUYALERE Marie Hélène DE LA FARGUE Christine PAPINOT Frédéric DOUCET	Direction Départementale des Territoires de Lot et Garonne (DDT)	xavier.gandon@lot-et-garonne.gouv.fr michel.lapouyalere@lot-et-garonne.gouv.fr marie-helene@delafargue@lot-et-garonne.gouv.fr christine.papinot@lot-et-garonne.gouv.fr frederic.doucet@lot-et-garonne.gouv.fr	X X X X	X	X X X X
Bernard HERY	Direction Régionale de l'Environnement, d'Aménagement et du Logement de Nouvelle Aquitaine (DREAL)	bernard.hery@developpement-durable.gouv.fr marie-christine.barbeau@developpement-durable.gouv.fr	X		X X

Nombre total de pages : 8

NOM	STRUCTURE	E-MAIL	P	E	D
Audrey BRIS	Agence de l'Eau Adour-Garonne	audrey.bris@eau-adour-garonne.fr		X	X
Laurent HASLAY Olivier CHABROT LTN Philippe MOLENA LT-CL Eric DUMONCEAUD	Service Départemental d'Incendie et de Secours du Lot et Garonne (SDIS)	lahaslay@sdis47.fr olchabrot@sdis47.fr pmmolena@sdis47.fr erdumonceaud@sdis47.fr	X		X X X X
Julien GARCIA	Chambre d'Agriculture de Lot et Garonne	julien.garcia@ca47.fr	X		X
	Chambre des métiers et de l'artisanat de Lot et Garonne	contact47@artisanat-aquitaine.fr			X
	Chambre de commerce et d'industrie de Lot et Garonne	cci@cci47.fr			X
Pascale CESAR Sylvain THIERRY Florent CRAIPEAU	Val de Garonne Agglomération	pcesar@vg-agglo.com sthierry@vg-agglo.com fcraipeau@vg-agglo.com	X X		X X X
Morgane LE DILY Pascal CASTERA	HYDRETTUDES	morgane.ledily@hydretudes.com	X		X
Yann LANDOT Mathilde PLANTY Edouard SCHUSTER	Cabinet LANDOT & associés	yann.landot@landot-avocat.net mathilde.planty@landot-avocat.net			X

P : présent E : excusé D : diffusion

Nombre total de pages : 8



■ **Ordre du jour :**

La réunion avait pour objectif de présenter le projet de SLGRI.

■ **Déroulement de la présentation :**

La présentation est faite sur la base du diaporama joint en ANNEXE.

- M. GUIGNAN, maire de Jusix et référent GEMAPI de VGA, accueille les membres du COPIL, excuse M. Daniel BENQUET, Président de VGA, et rappelle l'objet de la réunion, notamment qu'il s'agit d'un moment d'échanges concernant la stratégie et non une validation. Le document final concernant la SLGRI sera soumis aux membres du COPIL pour avis et validation.
- M. DE ZORZI, secrétaire de la sous-préfecture de Marmande, indique que le travail de production de la stratégie a été intense, sur une période de 2 mois.
- M. LAPOUYALERE, chef du service des risques de la DDT 47, ajoute que la DDT était présente aux différents comités techniques et qu'elle est satisfaite du travail fourni par VGA et le bureau d'études. Le projet de stratégie a ainsi pu être élaboré en collaboration entre les différents partenaires. Il indique que les services de l'Etat vont exercer leur droit de réserve du fait de la période électorale, jusqu'au 18 juin 2017. Il rappelle l'échéance prévue pour la validation de la stratégie, à savoir pour l'été 2017.
- M. Florent CRAIPEAU, technicien GEMAPI de VGA, tient à remercier tous les participants aux différents comités techniques qui ont eu lieu courant février et qui ont permis d'alimenter la stratégie sur différentes thématiques.
- HYDRETTUDES présente le sommaire de la présentation :
 - Contexte
 - Présentation de la stratégie
 - Acteurs de la stratégie
 - Les objectifs de la SLGRI
 - Accompagnement potentiel
- HYDRETTUDES rappelle que la SLGRI découle de la Directive Inondation (23/10/2007) qui exige une évolution des politiques actuelles, visant à réduire les conséquences potentielles des inondations. Cette directive s'est traduite par l'élaboration d'une stratégie nationale, déclinée au niveau des bassins hydrographiques sous la forme de Plans de gestion du Risque Inondation (PGRI), définissant des grands objectifs pour chaque bassin. Sur chaque bassin, des territoires à risque important d'inondation ont été identifiés, pour lesquels des stratégies locales doivent être élaborées, en compatibilité avec le PGRI et le SDAGE.
- HYDRETTUDES présente ensuite succinctement le territoire concerné par la SLGRI, qui est composé de 21 communes dont 19 du TRI Tonneins Marmande et les communes de Monheurt et Nicole. En termes d'enjeux, plus de 400 personnes sont présentes en zones inondables (crue extrême), ainsi que près de 1400 emplois. Concernant l'élaboration de la SLGRI, VGA a été désigné structure porteuse, en association avec les parties prenantes. Après concertation, la SLGRI sera validée in fine par arrêté préfectoral. HYDRETTUDES précise que les acteurs identifiés pour la mise en œuvre de la stratégie sont :
 - L'Etat
 - VGA
 - Les communes
 - Les gestionnaires de réseau
 - Les syndicats de rivière
 - Les EPCI

- Voir les entreprises et les particuliers.
- HYDRETTUDES présente ensuite les objectifs de la SLGRI, ainsi que les actions à mener :
 - Organiser la gouvernance.
 - Améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation
 - Améliorer l'alerte, la préparation et la gestion de crise
 - Aménager et gérer le territoire pour une meilleure résilience
 - Améliorer la gestion des ouvrages de protection.
 Les actions proposées pour chaque objectif sont développées dans le diaporama joint en annexe.
- Pour conclure, HYDRETTUDES indique enfin les financements potentiels :
 - Le Fond pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs (communément appelé fonds Barnier), par la mise en œuvre de PAPI ou PAPI d'intention
 - Le fond européen de développement régional (FEDER)
 - Les subventions de l'Agence de l'Eau pour ce qui concerne la gestion des milieux aquatiques
 - Les subventions de la Région

■ **Questions et interventions diverses :**

Concernant l'objectif « Organiser la gouvernance »

- M. PIN, maire de Sénestis, demande quel est l'avancement du partage des compétences entre VGA et les syndicats de rivière.
- M. CRAIPEAU répond que des réunions sont à prévoir dans le courant du printemps pour se concerter à ce sujet. HYDRETTUDES ajoute que les actions présentées dans le cadre de la stratégie sont à mettre en œuvre sur la période 2017-2021, certaines sont déjà en cours de réalisation et d'autres se feront plus tard. M. CRAIPEAU précise en effet que les actions à mettre en œuvre devront faire l'objet de planification et de hiérarchisation.

Concernant l'objectif « Améliorer l'alerte, la préparation et la gestion de crise »

- M. CRAIPEAU indique que les acteurs des actions proposées pour cet objectif sont principalement les communes, que VGA pourra assister.
- M. THOUHAZEAU, maire de Gaujac, demande si les PCS actuels seront obsolètes du fait de la proposition de mettre à jour les PCS et d'établir éventuellement des PCS intercommunaux.
- HYDRETTUDES répond que les PCS seront toujours nécessaires, il est ici proposé une mise à niveau pour intégrer des informations complémentaires, dont la mise en œuvre pourra être étalée dans le temps. M. CRAIPEAU précise que la stratégie intègre une réflexion concernant l'intercommunalité et la mutualisation des moyens. M. THIERRY, directeur des services techniques de VGA, ajoute que la stratégie est élaborée aujourd'hui et qu'elle sera amenée à évoluer comme les PCS, qui devront intégrer les moyens « intercommunaux » qui seront étudiés dans le cadre de la stratégie.
- M. LAPOUYALERE rappelle qu'il s'agit ici de définir une stratégie et non un plan d'actions opérationnelles, qui seront précisées ultérieurement. Sur le territoire, le diagnostic et la concertation ont mis en évidence que les PCS sont des pistes stratégiques à développer dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie.
- HYDRETTUDES donne l'exemple des coupures électriques : les protocoles de gestion de crise connus, leurs conséquences pour la population pourront être identifiées, ce qui pourra faire l'objet d'une mise à jour du PCS.

- Mme KHANOURI, directrice générale des services à la mairie de Tonneins, demande comment les élus pourront obtenir les protocoles de gestion de crise des gestionnaires de réseau. M. CRAIPEAU répond que la démarche est encore indéterminée, mais que ce type de démarche sera à centraliser, en rapport avec l'action d'organisation interne de la gouvernance au sein de VGA.
- M. PIN, en lien avec l'action « Définir les procédures d'urgence en cas de rupture à intégrer au PCS », demande pourquoi, puisque les zones de rupture sont plus ou moins connues, des travaux de confortement ne sont pas réalisés ou prévus. M. CRAIPEAU répond qu'une étude globale concernant le fonctionnement des digues sera réalisée, qui permettra de choisir un scénario de système d'endiguement en tenant compte des investissements financiers au regard du coût des dommages suite aux inondations. HYDRETTUES ajoute qu'un programme de travaux pourra intégrer le confortement des linéaires de digues vulnérables, mais qu'il est tout de même nécessaire de prévoir la gestion à court terme, dans la mesure où une crue de Garonne pourrait survenir avant la réalisation des travaux.
- M. TRIVANI, élu de Gaujac, tient à préciser qu'au cours de la crue de décembre 1981, une rupture de digue s'est produite à Gaujac, au niveau d'une maison implantée sur la digue, des travaux dans la maison avaient peut-être fragilisé la digue. Il est important de contrôler les travaux réalisés. M. CRAIPEAU indique que :
 - d'une part, les visites techniques approfondies (VTA) et les études de dangers permettront de préciser les secteurs à conforter
 - d'autre part, d'après le cabinet Landot, les maisons sur les digues devront faire l'objet de conventionnement avec VGA et les travaux sur les maisons devront être soumis à autorisation et contrôlés pour maintenir l'intégrité du système d'endiguement.
- M. TRIVANI interpelle également concernant les coupures électriques pendant les inondations, qui augmenteront le risque. M. CRAIPEAU répond qu'ENEDIS a expliqué que les coupures sont nécessaires pour un retour à la normale plus rapide. HYDRETTUES ajoute qu'ENEDIS a un protocole défini en cas d'inondation et qu'il revient donc aux collectivités, dans un premier temps, de s'adapter pour s'organiser et anticiper la crise, puis dans un second temps de mettre en place un travail d'échange avec ENEDIS pour optimiser les coupures. M. CRAIPEAU précise en effet que la première étape est de connaître le protocole d'ENEDIS. De plus, un objectif de la SLGRI est de réfléchir à la possibilité de déplacer des transformateurs inondables et surtout de veiller aux nouvelles installations.
- M. MOREAU, maire de Couthures, précise que le plus important est la prévision des crues, afin que les maires puissent anticiper au mieux et évacuer le cas échéant.
- Le lieutenant-colonel DUMONCEAUD, représentant du SDIS47, indique que le rôle des sapeurs-pompiers concerne des opérations de secours. Il tient à rappeler que pour les populations maintenues en zones inondées, la distribution des secours ne pourra pas être assurée normalement et que donc ces populations seront vulnérables en considérant des délais d'intervention plus longs.
- M. CRAIPEAU indique qu'une réflexion devra être engagée concernant l'évacuation des personnes en lien notamment avec les coupures électriques qui vont favoriser l'isolement.
- M. THIERRY rappelle que le maire a une responsabilité d'information. Ainsi, il est important que le PCS intègre le protocole de coupure électrique et la possibilité d'évacuation de la population. Mme KHANOURI ajoute que le maire a également une obligation de gestion de crise et de gestion des secours. Il est ainsi responsable de l'organisation des secours et donc l'évacuation des populations.

Concernant l'objectif « Aménager et gérer le territoire pour une meilleure résilience »

- M. CRAIPEAU précise que le territoire de la SLGRI est parcouru par près de 110 km de fossés et indéterminés et que VGA ne pourra pas tout traiter. VGA est responsable du ressuyage des crues dans le cadre de sa compétence GEMAPI, il est donc proposé que VGA intervienne sur les exutoires principaux permettant de rendre accessible les zones habitées et les routes et que les autres fossés soient entretenus par les propriétaires ou les communes. Il rappelle également qu'aujourd'hui les communes ne cotisent plus pour les syndicats de digues et les syndicats de rivière (c'est VGA qui cotise), les communes pourraient ainsi assurer l'entretien des fossés.
- M. CRISTOFOLI, Président du syndicat mixte du Tonneinçais, indique que sur le territoire du Syndicat, les fossés sont actuellement entretenus par les communes et qu'il est aisé d'identifier le tronçon indispensable à la vidange du territoire qui pourrait être entretenu par VGA (de l'ordre 1 km) et le reste continuerait d'être entretenu par les communes.
- M. THIERRY précise que les collectivités ont leur libre administration, ce qui a impliqué pour les 6 syndicats de digues, 6 modes de gestion différents des fossés. De plus, les syndicats géraient les fossés mais ils n'ont pas réalisé les études règlementaires obligatoires. VGA a la responsabilité des fossés d'évacuation des inondations, il est donc proposé une homogénéisation de la gestion : fossés principaux entretenus par VGA, le reste par les communes. Financièrement, VGA ne peut pas tout prendre en charge, la priorité va être donnée aux obligations règlementaires, concernant les digues.
- M. LAPOUYALERE ajoute en effet que la réflexion doit être cohérente sur l'ensemble du territoire, avec des priorisations des actions qui seront menées.
- M. HERY, service risque de la DREAL Nouvelle Aquitaine, tient à préciser l'aspect financier. D'une part, un financement des actions est possible par l'impôt, la taxe GEMAPI. D'autre part, la SLGRI, déclinée en PAPI, permet d'accéder à d'autres financements, tels que le fonds Barnier, il est ainsi important de construire une stratégie équilibrée et cohérente.
- M. CRAIPEAU indique que 2017 sera encore une année de transition concernant la gestion des fossés. Il est prévu qu'HYDRETTUDES fournisse une carte des fossés d'intérêt communautaire, les communes seront ensuite consultées pour avis. L'entretien des fossés identifiés sera réalisé à l'automne par VGA.

Concernant l'objectif « Améliorer la gestion des ouvrages de protection »

- M. CRAIPEAU indique que l'étude hydraulique globale des digues est nécessaire pour permettre de faire un choix concernant le système d'endiguement à retenir. En effet, VGA n'a pas les moyens financiers pour gérer 160 km de digues.
- M. LAPOUYALERE précise que les digues qui ne seront pas retenus auront une obligation à terme de transparence hydraulique. Il ne sera plus possible de dépenser de l'argent public pour les entretenir. Il ajoute que l'étude hydraulique est un point stratégique important de la SLGRI, vis-à-vis de la définition du système d'endiguement et aussi pour l'amélioration de la connaissance du risque. Il sera également essentiel de communiquer à la population les choix pour la définition du système d'endiguement, en rapport notamment avec la comparaison des coûts d'investissement et la protection assurée. L'objectif est de définir un système d'endiguement fiable.
- M. CRISTOFOLI s'interroge sur l'homogénéisation du niveau de protection sachant que le territoire est couvert par 2 échelles de mesure différentes.
- M. TRIVANI interpelle également concernant les digues en bordure de cours d'eau.

- M. VACQUE, maire de Taillebourg et référent GEMAPI de VGA, répond que l'étude hydraulique permettra de répondre à ces problématiques, elle étudiera les digues sur tout le territoire.
- M. CRAIPEAU ajoute que les digues de cours d'eau qui seront intégrées dans le système d'endiguement seront gérées comme des digues de protection contre les crues, avec un entretien adapté.
- Le lieutenant-colonel DUMONCEAUD indique que l'augmentation des surfaces inondées, par suppression éventuelle des digues, entraînera des difficultés d'accès supplémentaires pour la distribution des secours. C'est un élément à prendre en compte pour la définition du système d'endiguement.
- Mme KHANOURI demande comment les communes peuvent obtenir des subventions pour la réalisation des actions. M. LAPOUYALERE répond qu'un PAPI peut être réalisé avec plusieurs maîtres d'ouvrages, qui pourront obtenir séparément des subventions en fonction des actions menées. Il ajoute que la contractualisation du PAPI est à la charge de la structure porteuse et non à chaque maître d'ouvrage.

■ SUITE A DONNER ET PRISE DE DECISIONS :

M. CRAIPEAU indique que :

- Le projet de SLGRI sera envoyé aux membres du COPIL pour recueillir leurs avis avec une date limite de retour, les documents de diagnostic et les différents comptes rendus de réunions seront également mis à disposition.
- Une validation est prévue par le conseil communautaire de VGA
- Une validation est sans doute à organiser au niveau des communes
- VGA va travailler avec les services de l'Etat pour étudier le financement de l'étude hydraulique globale, notamment par le biais d'une étape intermédiaire avant le dépôt d'un PAPI, à savoir la réalisation d'un PAPI d'intention qui permettra d'affiner la réflexion concernant le programme d'actions.

M. LE DILY - **HYDRETUDES**

Sauf remarque ou contestation écrite dans un délai de quinze jours, les indications portées dans ce compte-rendu sont considérées comme acceptées.

Toulouse, le 17 février 2017

**Val de Garonne Agglomération – Nicole – Monheurt
Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI)
du TRI Tonneins-Marmande**

**COMPTE-RENDU du comité technique du 14 février 2017
« Cours d'eau et fossés »**

OBJET : Concertation concernant la gestion des fossés et des cours d'eau

LIEU : Salle Jean Fenouillet au Service Voirie de VGA à Beaupuy

PARTICIPANTS :

NOM	STRUCTURE	E-MAIL	P	E	D
Emmanuel MORIZET	MAIRIE FAUGUEROLLES	ebmorizet@yahoo.fr communedefauguerolles.47@wanadoo.fr	X		X
André TRIVANI	MAIRIE GAUJAC	communedegaujac.47@wanadoo.fr	X		X
M. GUIGNAN	MAIRIE JUSIX	communedejusix.47@wanadoo.fr	X		X
Maurice DARQUE	MAIRIE LONGUEVILLE	longueville.47@cegetel.net	X		X
Didier MONPOUILLAN	Mairie MONTPOUILLAN	mairie.montpouillon@wanadoo.fr	X		X
Christian JADAS	MAIRIE SAINTE BAZEILLE	contact@mairie-sainte-bazeille.fr	X		X
Jean Pierre VACQUE	MAIRIE TAILLEBOURG	jean-pierre.vacque@sfr.fr taillebourg2@orange.fr	X		X
Régis BARD	MAIRIE TONNEINS	cabinet@mairie-tonneins.fr	X		X
Sarah DREUIL	Communauté de Communes du Confluent et des coteaux de Prayssas	sdreuil@ccconfluent.fr	X		X
Michel COUZIGOU	Syndicat mixte d'aménagement des bassins versants du Trec, de la Gupie et de la Canaule	sabv.trec.gupie.canaule@orange.fr	X		X
Philippe DELMAS	Syndicat mixte du Tolzac / Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot	smavlot47@wanadoo.fr	X		X
Jean DE ZORZI	Sous-Préfecture de Lot et Garonne	jean.dezorzi@lot-et-garonne.gouv.fr	X		X
Michel LAPOUYALERE Gérard FORATO Sylvain VALLET	Direction Départementale des Territoires de Lot et Garonne (DDT)	michel.lapouyalere@lot-et-garonne.gouv.fr gerard.forato@lot-et-garonne.gouv.fr sylvain.vallet@lot-et-garonne.gouv.fr	X X X		X X X
Audrey BRIS	Agence de l'Eau Adour-Garonne	audrey.bris@eau-adour-garonne.fr	X		X

Nombre total de pages : 6

NOM	STRUCTURE	E-MAIL	P	E	D
François GAZENGEL	Chambre d'Agriculture de Lot et Garonne	francois.gazengel@ca47.fr	X		X
Jean Paul COJC	Agence Française pour la Biodiversité (AFB)	jean-paul.cojc@afbiodiversite.fr	X		X
Sylvain THIERRY Florent CRAIPEAU	Val de Garonne Agglomération	sthierry@vg-agglo.com fcraipeau@vg-agglo.com	X X		X X X
Morgane LE DILY	HYDRETUDES	morgane.ledily@hydretudes.com	X		X

P : présent E : excusé D : diffusion

Nombre total de pages : 6



SARL au capital de 74 000 € - RCS Toulouse 508 244 720 - SIREN 508 244 720 - SIRET 508 244 720 00019 - NAF 7112 B
Groupe HYDRETUDES SAS : 815 route de Champs Farçon - 74370 ARGONAY - Tél : 04 50 27 17 26 - Fax : 04 50 27 25 64
Site Internet : www.hydretudes.com



■ **Ordre du jour :**

La réunion avait pour objectif la concertation des acteurs locaux, sur la gestion des cours d'eau et des fossés dans le cadre de la SLGRI.

■ **Déroulement de la réunion et interventions diverses :**

- M. Sylvain THIERRY, directeur des services techniques de VGA, accueille les membres du COTECH et rappelle l'objet de la réunion.
- M. Florent CRAIPEAU, technicien GEMAPI de VGA, rappelle les objectifs de la réunion : aboutir à des propositions pour l'élaboration de la SLGRI.
- HYDRETUDES présente le contexte et les dispositions prévues dans les outils de planification concernant l'entretien des cours d'eau. Le SDAGE et le PGRI présentent des dispositions communes concernant la gestion et l'entretien des cours d'eau :
 - Etablir et mettre en œuvre des plans de gestion des cours d'eau à l'échelle du bassin versant,
Pour mémoire, l'ensemble des PPG des cours d'eau du territoire sont en révision : en phase d'instruction administrative pour la Gupie, en phase de diagnostic pour le Trec, la Canaule, l'Ourbise et le Tolzac, et en phase de définition des enjeux pour l'Avance.
 - Mettre en cohérence les autorisations administratives relatives aux travaux en cours d'eau
 - Gérer les déchets flottants et valoriser les bois flottants.
- M. Sylvain VALLET, service de gestion des eaux et des milieux aquatiques de la DDT 47, rappelle que la classification des cours d'eau et des fossés a démarré fin 2011 et que 3 critères sont retenus pour classer les cours d'eau :
 - Lit naturel à l'origine
 - Alimentation par une source
 - Débit suffisant une majeure partie de l'année

Sur le Lot et Garonne, environ 3 500 km de réseau sont encore indéterminés. La classification est importante car elle implique l'application ou non de la loi sur l'eau. La classification est réalisée au cas par cas, sur le terrain en présence de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), de la DDT 47 et du pétitionnaire.
- M. CRAIPEAU précise que sur le territoire de la SLGRI et plus précisément dans l'emprise de la crue extrême de la Garonne, il y a 91 km d'indéterminés et 30 km de fossés. Si l'entretien doit être réalisé sur l'ensemble, cela représente une enveloppe annuelle de 35 000 €. Il est donc nécessaire de se demander si VGA doit faire cet entretien sachant que la gestion sur le territoire était très disparate, certains anciens syndicats géraient tout le linéaire, certains une partie, d'autres aucun...
Il indique également que la détermination des indéterminés pourrait faire partie de la stratégie.
- M. TRIVANI, représentant la mairie de Gaujac, explique que les problématiques sont différentes entre la rive gauche et la rive droite. En rive gauche, les écoulements ont changé après l'arrivée de l'autoroute et du canal. En effet, le Sérac, par exemple, fait l'objet de crues plus rapides et plus fréquentes.

VGA répond que les actions sont à mener également sur l'amont du bassin versant. L'Agence de l'Eau ajoute que sur les secteurs à enjeux, l'entretien des fossés peut être intégré dans les PPG, pour limiter le ruissellement et l'érosion des sols.

- M. CRAIPEAU indique que le rôle de certaines digues en bord de cours d'eau n'est pas clairement identifié et que les informations sont incomplètes pour décider si une digue relève bien de la compétence PI ou non. La DDT 47 répond que la SLGRI peut aussi poser des questions et aboutir à des études sur des secteurs justifiés.
- M. MONPOUILLAN, maire de Montpouillan, indique que les crues sont plus fréquentes du fait de l'accroissement de l'urbanisation. VGA répond que normalement, en cas de projet d'urbanisation, des études hydrauliques doivent être menées pour définir des aménagements afin de compenser l'augmentation des surfaces imperméabilisées.
- M. CRAIPEAU indique que la compétence PI (prévention des inondations) est gérée par VGA et la compétence GEMA (gestion des eaux et des milieux aquatiques) a été transférée aux Syndicats de rivière, mais partiellement. Et dans ce cas, quid des digues de cours d'eau ?
- L'Agence de l'Eau demande si une partie de la compétence PI (notamment en ce qui concerne les digues en bordure de rivière) peut être transférée aux Syndicats de rivière.

M. MORIZET, élu à Fauguerolles, répond que partager la compétence PI va compliquer la gestion. M. DE ZORZI, secrétaire de la sous-préfecture de Marmande, ajoute que la ligne de partage doit être facile à délimiter et à contrôler pour une meilleure gestion.

- M. THIERRY propose que les digues concernant les crues de Garonne relèvent de la compétence PI exercée par VGA, et que le reste soit transféré aux Syndicats de rivière.
- M. LAPOUYALERE, chef du service des risques de la DDT 47, rappelle que la SLGRI concerne bien uniquement les crues de la Garonne mais que la compétence PI s'étend à tout le territoire de VGA. Ainsi, l'élaboration de la SLGRI ne dédouane pas VGA vis-à-vis de la compétence PI sur le reste du territoire.
- La Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas s'interroge sur l'intégration dans la SLGRI de Monheurt et Nicole qui ne font pas partie du territoire de VGA. VGA répond que la SLGRI va permettre de définir les actions et les acteurs, ce n'est pas VGA qui va réaliser toutes les actions proposées. Concernant la gestion de la digue commune de Nicole et Tonneins, une convention pourra peut-être être mise en place entre VGA et la CC Confluent et Coteaux de Prayssas.
- M. COUZIGOU, Vice-Président du SMATGC, ajoute que la priorité doit être donnée au risque inondation, en ce qui concerne les cours d'eau endigués. Pour le reste des cours d'eau, la compétence relève de la GEMA et donc concerne les Syndicats de rivière.
- VGA indique qu'il est important de redéfinir clairement ses propres compétences et celles des Syndicats de rivière. Actuellement, il y a une superposition juridique.
- VGA revient sur l'entretien des fossés et indéterminés. Il y avait 6 syndicats de digues sur le territoire, correspondant à 6 modes de gestion des fossés différents. Aujourd'hui, la taxe GEMAPI n'a pas vocation à gérer les fossés entretenus pour la plupart auparavant par les syndicats de digues. Par contre, les communes ne cotisent plus pour les syndicats de digues et les syndicats de rivière (c'est VGA qui cotise), les communes pourraient ainsi assurer l'entretien des fossés. Cela pourrait également être du ressort du riverain.
- M. DELMAS, technicien rivière du SMAVLOT et du Syndicat Mixte du Tolzac, précise que si les fossés ne sont pas cadastrés, il sera nécessaire d'obtenir une DIG pour intervenir sur des parcelles privées.

- M. TRIVANI répond que ça ne posait pas problème quand les syndicats de digues assuraient l'entretien. M. THIERRY indique que tant que les structures étaient des ASA, la DIG n'était pas nécessaire, par contre à partir du moment où les structures ont évolué vers des syndicats avec cotisation des communes, la DIG était nécessaire. Ainsi, l'entretien assuré par certains syndicats était illégal.
- Concernant les fossés et les indéterminés qui seraient déterminés fossés, VGA indique que l'entretien peut être réalisé tous les ans voire tous les 2 ans. Il précise également que les fossés de bord de route sont entretenus par les services de voirie.

Si VGA gère l'intégralité des fossés mais dans ce cas pourquoi VGA ne réaliserait-il pas l'entretien de tous les fossés de son territoire ?

Il semble nécessaire de déterminer les écoulements indéterminés et de préciser quels sont les fossés et indéterminés utiles à la vidange des zones inondées, au moment de la décrue.

- M. TRIVANI ajoute que l'entretien de certains fossés est indispensable : si les fossés ne sont pas faucardés, l'inondation est plus longue.
- M. DE ZORZI indique que l'entretien des fossés peut être intégré dans la compétence PI, en les désignant fossés d'intérêt communautaire.
- M. GUIGNAN, maire de Jusix, indique qu'il est nécessaire de disposer de cartographies et comparer avec la réalité du terrain. M. CRAIPEAU indique qu'il s'agit là d'une mission confiée au bureau d'étude qui y travaillera ultérieurement et que les élus et référents locaux seront consultés.
- L'Agence de l'Eau ajoute que ce travail doit s'articuler avec les PPG en cours d'élaboration.

■ PROPOSITIONS POUR LA SLGRI :

PROPOSITIONS POUR LA SGLRI
- Définir la ligne de partage entre VGA / Syndicats de rivière vis-à-vis des compétences GEMA et PI et des digues en bordure de cours d'eau
- Définir la nécessité d'étude complémentaire pour connaître le rôle de certaines digues de cours d'eau
- Décider d'une stratégie de délégation de VGA aux Syndicats (préciser clairement les missions déléguées aux Syndicats) coordonnée avec les autres EPCR membres
- Choisir les fossés d'intérêts communautaires à gérer par VGA
- Déterminer les linéaires indéterminés de la carte de la DDT47
- Définir l'entretien à mettre en œuvre par VGA pour les fossés d'intérêts communautaires
- Définir les procédures administratives pour l'entretien (DIG)

M. LE DILY - **HYDRETUDES**

Sauf remarque ou contestation écrite dans un délai de quinze jours, les indications portées dans ce compte-rendu sont considérées comme acceptées.

Toulouse, le 27 février 2017

**Val de Garonne Agglomération – Nicole – Monheurt
Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI)
du TRI Tonneins-Marmande**

**COMPTE-RENDU du comité technique du 20 février 2017
« Alerte et gestion de crise »**

OBJET : Concertation concernant l'alerte et la gestion de crise

LIEU : Salle Garonne à VGA

PARTICIPANTS :

NOM	STRUCTURE	E-MAIL	P	E	D
Pierre IMBERT	MAIRIE CAUMONT/GARONNE	communedecaumont-47@wanadoo.fr	X		X
Jean Michel MOREAU	MAIRIE COUTHURES/GARONNE	communedecouthures.47@wanadoo.fr moreauets@orange.fr	X		X
Marylène DE PARSCAU	MAIRIE FAUGUEROLLES	communedefauguerolles.47@wanadoo.fr	X		X
Michel GUIGNAN	MAIRIE JUSIX	communedejusix.47@wanadoo.fr	X		X
Bertrand HEBERT	MAIRIE MARMANDE	bhebert@mairie-marmande.fr	X		X
Christian JADAS	MAIRIE SAINTE BAZEILLE	contact@mairie-sainte-bazeille.fr	X		X
Julia PINEDA	SIDPC Préfecture de Lot et Garonne	julia.pineda@lot-et-garonne.gouv.fr	X		X
Bernard BRIZARD	Direction Départementale des Territoires de Lot et Garonne (DDT)	bernard.brizard@lot-et-garonne.gouv.fr	X		X
Florent CRAIPEAU Christian TOSCHI Marion PELLE	Val de Garonne Agglomération	fcraipeau@vg-agglo.com ctoschi@vg-agglo.com mpelle@vg-agglo.com	X X X		X X X
Morgane LE DILY	HYDRETTUDES	morgane.ledily@hydretudes.com	X		X

P : présent E : excusé D : diffusion

Nombre total de pages : 5

■ **Ordre du jour :**

La réunion avait pour objectif la concertation des acteurs locaux, sur l'alerte et la gestion de crise dans le cadre de la SLGRI.

■ **Déroulement de la réunion et interventions diverses :**

- M. GUIGNAN, maire de Jusix et référent GEMAPI de VGA, accueille les membres du COTECH et rappelle l'objet de la réunion.
- M. Florent CRAIPEAU, technicien GEMAPI de VGA, rappelle l'objectif de la réunion : aboutir à des propositions pour l'élaboration de la SLGRI. Il indique également que l'élaboration de la stratégie est pilotée par VGA, mais que le programme d'actions à venir sera porté par les différents acteurs du territoire.
- HYDRETUDES présente les dispositions prévues dans le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) au niveau du bassin Adour Garonne concernant l'alerte et la gestion de crise :
 - Prévion, surveillance et alerte
 - Amélioration continue de la qualité et fiabilité des SPC,
 - Usage des cartographies de risque dans la mise au point des dispositifs de gestion de crise
 - Organisation des secours
 - Elaboration de PCS
 - Vérifier l'aspect opérationnel des PCS (exercice grandeur nature)
 - Promouvoir l'élaboration des plans de gestion de crise type plan particulier de mise en sécurité
 - Retour d'expérience et capitalisation de la connaissance
 - Généraliser les démarches de Retours d'EXpérience (cartes, analyse hydrologique, gestion de crise...)
 - Développer les relevés afin d'améliorer la connaissance
 - Favoriser l'appropriation de la connaissance et partager une culture du Risque Inondation
 - Diffusion de la connaissance du risque inondation et de la vulnérabilité des territoires
 - Développer la culture du risque inondation dans les zones inondables
- M. GUIGNAN indique que la prévision donnée par les services de l'Etat ne convient pas. En effet, la prévision de hauteur atteinte à l'échelle est donnée avec un intervalle de +/- 50 cm. M. MOREAU, maire de Coutures, ajoute que pour les petites crues, les informations sont transmises quand l'eau est déjà là et qu'il souhaite obtenir une meilleure prévision pour anticiper les éventuelles évacuations, notamment pour les agriculteurs.
- Mme PINEDA, service SIDPC de la Préfecture du Lot et Garonne, répond que l'alerte est transmise aux mairies par différents moyens (SMS, message vocale, mail, fax...). Quand la vigilance est orange ou rouge, l'alerte est transmise automatiquement aux mairies, par contre au niveau de vigilance jaune, l'alerte est donnée au cas par cas. Les éléments chiffrés transmis sont fournis par le SPC.
- M. BRIZARD, référent départemental inondation et en charge de la gestion de crise au service Risques de la DDT47, précise que le système de surveillance fonctionne bien et que les services de l'Etat n'attendent pas le niveau de vigilance orange pour alerter, dans un objectif d'anticipation. Il indique également que le passage d'un niveau de vigilance à un autre a évolué : aujourd'hui il ne dépend plus uniquement de la hauteur atteinte à l'échelle

mais notamment des enjeux concernés, permettant une analyse plus fine de la crise, avec mise en œuvre de nuances de couleurs.

- M. IMBERT, maire de Caumont sur Garonne, indique qu'il serait intéressant de disposer des prévisions sur le Tarn, le Lot et la Garonne amont afin que les élus connaissant bien le fonctionnement des crues puissent anticiper la tendance au droit de Marmande.
- M. BRIZARD répond que les services de l'Etat peuvent communiquer des données supplémentaires si la demande est faite, telles que hauteurs d'eau, débits, tendance à la hausse ou à la baisse, bien évidemment toujours avec un intervalle de confiance. Il précise que les incertitudes diminuent généralement quand le niveau d'alerte augmente, du fait de données disponibles plus importantes.
- M. CRAIPEAU indique que l'amélioration de la transmission des services de l'Etat en cas d'alerte pourrait être inscrite dans la stratégie. Il reste à définir les besoins pour la Garonne marmandaise.
- M. BRIZARD ajoute que les tendances peuvent être transmises sur les autres bassins versants et sur le tronçon Garonne en amont.
- Mme PINEDA précise que le passage en vigilance est donné par SMS et message vocal et que les données chiffrées issues du référent inondation sont transmises par mail et fax. Elle demande quelle est la périodicité souhaitée pour la transmission des informations.
- M. BRIZARD ajoute qu'à partir du niveau de vigilance orange, les services de l'Etat sont en relation toutes les 2 heures avec le SPC, et que les informations peuvent être transmises plus souvent aux maires.
- Mme PINEDA précise que les messages d'alerte doivent être donnés le moins souvent possible. Par contre, le message présent sur la boîte vocale est actualisé toutes les 2 heures et peut permettre le relais d'informations concernant la hauteur d'eau et les tendances d'évolution.
- M. MOREAU revient sur la problématique du manque de précision des informations transmises (hauteur d'eau +/- 50 cm) et du délai de 4 h. M. BRIZARD répond qu'il faut distinguer que prévision ne signifie pas précision, il s'agit avant tout de pouvoir anticiper la crise, afin de mettre en place les dispositions adéquates.
- M. CRAIPEAU demande quels moyens, à généraliser sur le territoire, peuvent être mis en place pour alerter la population, notamment l'utilisation d'un automate d'appel.
- M. HEBERT, service technique de la mairie de Marmande, indique que la mairie dispose d'un abonnement à Orange, qui se charge d'envoyer des sms en cas d'alerte. En termes de coût, jusqu'à maintenant, la mairie paie un abonnement général, sans surcoût pour chaque sms envoyé.
- M. MOREAU indique que sur sa commune, ce sont les élus qui appellent directement les habitants, tous les numéros de téléphone sont répertoriés à la mairie et qu'il faut penser à faire la mise à jour de la liste d'alerte régulièrement.
- M. CRAIPEAU demande si l'alerte doit être donnée à différents stades de la crise. M. MOREAU répond que l'alerte doit être donnée une fois et que c'est à la population de se renseigner sur l'évolution de l'évènement.
- Mme PINEDA rappelle que l'alerte de la population est de la responsabilité du maire.

- M. BRIZARD ajoute qu'une entente globale pourrait être faite par secteur. M. CRAIPEAU précise que le territoire peut être décomposé en 2 secteurs autour de Tonneins et Marmande.
- M. HEBERT indique que des PCS intercommunaux pourraient être mis en place afin de mutualiser les moyens.
- Mme PELLE, VGA, propose également de créer une cellule intercommunale, afin de mettre à jour les messages d'alerte permettant de décharger les mairies, alors plus disponibles pour d'autres tâches.
- Mme PINEDA précise que la mise à disposition des moyens est possible à l'échelle intercommunale mais que l'organisation opérationnelle doit rester à l'échelle communale. M. MOREAU ajoute que cela permettrait d'intégrer les communes non concernées par les inondations, qui pourraient mettre à disposition des moyens humains (bénévoles) et matériels. M. BRIZARD précise que cela se fait déjà au niveau de la préfecture concernant l'accueil des personnes évacuées.
- M. CRAIPEAU indique que les PCS ne sont pas suffisamment détaillés sur les actions en cas de crise (actions à réaliser en cas de crue). Il est nécessaire de tout mettre par écrit.
- M. BRIZARD cite l'exemple de l'agglomération d'Agen qui a réalisé un travail similaire vis-à-vis des digues. Il s'agit des consignes écrites relatives aux digues où les actions à mettre en place sont bien détaillées.
- Mme PINEDA indique que les services de la Préfecture peuvent fournir une assistance pour la rédaction des PCS et qu'il est également possible d'avoir recours à un organisme privé mais qu'il est important pour les élus de s'approprier le PCS, pour pouvoir l'appliquer en cas de crise.
- M. CRAIPEAU interroge les élus présents concernant la réalisation d'exercice grandeur nature, qui est intéressant en particulier pour les communes complètement inondées. M. MOREAU indique que la mairie de Couthures effectue un exercice 1 fois par an, avec réalisation de manœuvres spécifiques.
- M. CRAIPEAU répond que la stratégie peut proposer la généralisation des exercices de mise en situation réguliers. Mme PINEDA ajoute que les services de l'Etat peuvent assister les communes dans le cadre de ces exercices.
- M. BRIZARD indique que ces exercices sont intéressants pour sensibiliser la population au risque inondation. Il rappelle également que le DICRIM est également un outil adéquat pour communiquer sur les risques, il ne concerne pas uniquement le risque inondation.
- M. CRAIPEAU ajoute que VGA a lancé, dans le cadre d'un appel à projet, la réalisation de cartographies des zones inondées à différentes hauteurs d'eau aux échelles, de panneaux d'information concernant le comportement à adopter en cas de crue et la pose de repères de crues dans les villages de 8 communes du territoire.
- HYDRETUDES propose de communiquer sur le risque inondation dans les écoles.
- HYDRETUDES indique également qu'un autre point important qui peut être développé dans la stratégie est le retour d'expériences après les crues par le biais de relevés de laisses de crue, cartographies des zones inondées, analyse hydrologique...
- M. BRIZARD ajoute que c'est un élément important pour la gestion de crise, cela permet d'alimenter et de corriger si besoin les cartographies de gestion de crise. Il précise que les

services de gestion de crise disposent de cartes avec différentes couches (recensement des populations, enjeux, inondations, lieux-dits...), accessibles sur internet pour les communes (www.cartogip.fr).

■ PROPOSITIONS POUR LA SLGRI :

PROPOSITIONS POUR LA SGLRI
- Améliorer la transmission des informations des services de l'Etat vers les mairies en cas d'alerte (définir les données utiles)
- Etudier la standardisation de l'alerte de la population par le biais de plateforme téléphonique
- Réfléchir à la mise en place de cellule intercommunale pour mutualisation les moyens (PCS intercommunaux)
- Mettre à jour les PCS, en intégrant les actions détaillées à réaliser sur les ouvrages en cas de crise
- Réaliser régulièrement des exercices de crise grandeur nature
- Développer la sensibilisation de la population (plaquette, site internet, pose de repères de crue)
- Mettre en œuvre des démarches de retours d'expérience après les crues

M. LE DILY - **HYDRETUDES**

Sauf remarque ou contestation écrite dans un délai de quinze jours, les indications portées dans ce compte-rendu sont considérées comme acceptées.

Toulouse, le 27 février 2017

**Val de Garonne Agglomération – Nicole – Monheurt
Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI)
du TRI Tonneins-Marmande**

**COMPTE-RENDU du comité technique du 21 février 2017
« Résilience / retour à la normale »**

OBJET : Concertation concernant la résilience et le retour à la normale

LIEU : Salle Jean Fenouillet au Service Voirie de VGA à Beaupuy

PARTICIPANTS :

NOM	STRUCTURE	E-MAIL	P	E	D
Jean Michel MOREAU	MAIRIE COUTHURES/GARONNE	communedecouthures.47@wanadoo.fr moreauets@orange.fr	X		X
Michel GUIGNAN	MAIRIE JUSIX	communedejusix.47@wanadoo.fr	X		X
Christian JADAS	MAIRIE SAINTE BAZEILLE	contact@mairie-sainte-bazeille.fr	X		X
Nicole LANINE	CD47 UD Marmandais	nicole.lanine@lotetgaronne.fr	X		X
Marie Hélène DE LA FARGUE Christine PAPINOT Bernard BRIZARD	Direction Départementale des Territoires de Lot et Garonne (DDT47)	marie-helene@delafargue@lot-et-garonne.gouv.fr christine.papinot@lot-et-garonne.gouv.fr bernard.brizard@lot-et-garonne.gouv.fr	X		X
Philippe SERCIA	TIGF	philippe.sercia@tigf.fr	X		X
Jérôme RICCI	ENEDIS	jerome.ricci@enedis.fr	X		X
Marc DUMAS	VEOLIA	marc.dumas@veolia.com	X		X
Sébastien PARACUELLOS	ORANGE	sebastien.paracuellos@orange.com	X		X
Florent CRAIPEAU	Val de Garonne Agglomération	fcraipeau@vg-agglo.com	X		X
Morgane LE DILY	HYDRETTUES	morgane.ledily@hydretudes.com	X		X

P : présent E : excusé D : diffusion

Nombre total de pages : 6

■ **Ordre du jour :**

La réunion avait pour objectif la concertation des acteurs locaux, sur la résilience et le retour à la normale dans le cadre de la SLGRI.

■ **Déroulement de la réunion et interventions diverses :**

- M. GUIGNAN, maire de Jusix et référent GEMAPI de VGA, accueille les membres du COTECH et rappelle l'objet de la réunion.
- HYDRETTUDES présente le contexte global de la SLGRI qui découle de la Directive Inondation, le territoire marmandais et les dispositions prévues dans le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) au niveau du bassin Adour Garonne concernant le retour à la normale :
 - Accompagnement post crise : rétablissement individuel et social
 - Intégrer l'accompagnement et le soutien psychologique des sinistrés,
 - Proposer des solutions temporaires de relogements et vérifier les conditions de retour en sécurité,
 - Accompagnement post crise : rétablissement économique
 - Favoriser la diffusion d'information sur les démarches à engager pour indemnisations ou prises en charge.
- M. Florent CRAIPEAU, technicien GEMAPI de VGA, rappelle l'objectif de la réunion : aboutir à des propositions pour l'élaboration de la SLGRI. Il indique également que du fait de la présence des gestionnaires de réseau, l'objet de la réunion peut concerner également la gestion de crise.
- M. GUIGNAN interroge M. RICCI, représentant ENEDIS (EX ERDF), concernant des éventuelles coupures électriques pendant les inondations.

M. RICCI répond que l'exercice réalisé en 2012 au niveau départemental a permis de mettre à jour un document organisationnel pour la gestion de crise. Les dispositions à mettre en place sont prises en concertation avec la commune, il y a un correspondant désigné dans chaque commune.

- M. CRAIPEAU indique que certains transformateurs sont mal implantés, il cite l'exemple de Caumont où le transformateur est situé au point bas de la commune, fortement impacté par les inondations. M. GUIGNAN ajoute que cela entraîne des coupures de réseau pour des secteurs non inondés. M. RICCI répond que les coupures de réseau sont optimisées dans la mesure du possible pour impacter le moins possible.
- M. MOREAU, maire de Couthures, indique que l'exercice de 2012 a permis de mettre en évidence les zones impactées par les coupures d'électricité, entraînant des problèmes d'isolement. Il ajoute que ces coupures impliquent également la nécessité d'évacuer. M. BRIZARD, référent départemental inondation et en charge de la gestion de crise au service Risques de la DDT47, ajoute que la population ne comprend pas qu'on coupe l'électricité alors que l'eau n'est pas encore là.
- M. RICCI indique qu'il est nécessaire d'anticiper les coupures, afin de pouvoir accéder aux points de contrôles avant que l'eau soit là.
- M. MOREAU demande également les raisons de ces coupures, en lien notamment avec la mise en sécurité des personnes ou du matériel. M. RICCI répond que les coupures concernant en premier lieu la sécurité des personnes mais que cela permet également une remise en service plus rapide. En effet, un réseau coupé inondé nécessite uniquement un

séchage alors qu'un réseau inondé avec électricité va sans doute nécessiter des réparations.

- M. CRAIPEAU indique qu'il est important de communiquer le protocole aux élus afin de pouvoir informer la population concernant les risques de coupure en cas d'inondations par le biais de plaquette d'information.
- M. JADAS, maire de Ste Bazeille, ajoute que cela pourrait être ajouté dans le PCS.
- Mme PAPINOT, service prévention des inondations de la DDT47, demande à quelle hauteur à l'échelle les coupures sont réalisées.
- M. BRIZARD répond que ENEDIS dispose a priori de couches de vulnérabilité, qui semblent avoir été utilisées lors de l'exercice de 2012. Ainsi en croisant avec les couches inondation, il est possible de proposer des cotes pour les coupures envisagées. M. RICCI va se renseigner des éléments disponibles au sein d'ENEDIS.
- M. CRAIPEAU précise que VGA a lancé, dans le cadre d'un appel à projet, la réalisation de cartographies des zones inondées à différentes hauteurs d'eau aux échelles, tenant compte du système d'endiguement. Cela pourra permettre de compléter l'information concernant les hauteurs de coupure et les secteurs à couper. Il ajoute qu'il est possible d'inscrire dans la stratégie : la diffusion du protocole ERDF, l'identification des secteurs coupés en fonction de différents scénarios, la communication vers les élus et la population.
- M. MOREAU indique que les coupures électriques ont des impacts directs auprès de la population mais également indirects, comme notamment des coupures d'eau. Il cite l'exemple de la tempête de 2009, où les stations de pompage ont été arrêtées.
- M. DUMAS, représentant VEOLIA, précise que les stations fonctionnent tant qu'il y a de l'électricité. En cas de coupure électrique, les réservoirs ont une autonomie d'un jour. Ainsi, afin d'éviter la coupure d'eau, il faut re-produire de l'eau avant un délai d'un jour. La coupure intervient effectivement en cas de scénario de crue entraînant des coupures électriques supérieures à un jour. Dans ce cas de figure, il faut acheminer un groupe électrogène. M. DUMAS précise qu'il n'y a pas de protocoles particuliers mais les interventions se font au cas par cas. Le problème se pose si toutes les stations sont touchées simultanément.
- Mme PAPINOT répond qu'il faudrait que ces stations soient un maximum autonome en disposant d'un groupe électrogène individuel.
- M. DUMAS répond que les événements où des coupures sont survenues sont rares et que l'investissement est très important au regard de la fréquence d'utilisation.
- M. MOREAU ajoute qu'il faudrait éviter les coupures des secteurs avec des équipements vulnérables.
- M. BRIZARD répond que cela est déjà prévu pour les enjeux importants comme les hôpitaux. M. RICCI précise que les coupures sont optimisées pour impacter le moins possible, au regard des enjeux concernés.
- Mme PAPINOT revient sur les transformateurs électriques mal implantés, en indiquant que si leur nombre est limité, des interventions ponctuelles pourraient être réalisées pour les surélever. Elle précise également que les nouveaux transformateurs sont construits au-dessus des niveaux de référence du PPRI.

- M. RICCI répond qu'il n'y a pas que les transformateurs qui posent problème en cas d'inondation mais également tous les câbles électriques enterrés. Il ajoute qu'un transformateur hors d'eau facilite le retour à la normale.
- M. CRAIPEAU interroge TIGF concernant la sensibilité du réseau de gaz.
- M. SERCIA, représentant TIGF, indique qu'une organisation interne est prévue, avec plusieurs scénarios, telles que explosion, inondation... Il ajoute que le réseau présente un sectionnement tous les 10/15 km. Le problème principal en cas d'inondation est l'accès aux installations si des interventions sont nécessaires ou en cas d'arrachement de conduite par glissement de terrain (conduites enterrées pour la plupart). Pour le gaz, il n'y a pas de coupures par anticipation, les coupures sont réalisées en cas de dommages avec fuite non en cas d'inondation. La problématique inondation entre en jeu uniquement au niveau des conduites en aérien.
- M. BRIZARD demande si ces points vulnérables ont été repérés.
- M. SERCIA répond que les passages en aérien sont situés au niveau de Marmande, Tonneins et au droit du Canal. M. BRIZARD ajoute qu'il serait intéressant de préciser la vulnérabilité de ces conduites aériennes, en lien avec les hauteurs d'eau aux échelles.
- M. SERCIA indique que la surveillance est assurée par le centre de Pau et qu'il existe un protocole avec les pompiers. Une personne est d'astreinte à Agen 7j/7. L'alerte est donnée par les services publics ou les riverains via un numéro vert, qui prévient le centre de Pau qui la redirige vers le personnel d'astreinte pour intervention.
- M. BRIZARD précise qu'en cas d'inondation, les informations transitent par la préfecture, relai direct des communes.
- M. SERCIA ajoute que les coupures de gaz sont rares et qu'il y a un stock important dans les conduites pour pallier à ces éventuelles coupures. Il précise également que si les conditions de sécurité sont réunies (fuite sans risque), il est préférable de ne pas couper le réseau. Le principal problème du réseau de gaz concerne les travaux non déclarés en tranchée.
- M. GUIGNAN interpelle M. PARACUELLOS, représentant d'Orange, concernant l'enlèvement du téléphone public à Jusix, qui était utile en cas de crise.
- M. PARACUELLOS répond que la stratégie d'Orange est de supprimer les cabines téléphoniques non rentables et que si la cabine de Jusix est nécessaire, le financement est peut-être à prévoir par la mairie. Il précise également qu'en cas d'inondation entraînant des coupures électriques, les cabines ne fonctionnent pas, de même que les téléphones fixes, seul les portables restent actifs.
- M. CRAIPEAU ajoute que pour les communes complètement inondables, il serait intéressant de prévoir des lignes autonomes.
- M. BRIZARD expose la solution mise en œuvre dans un camping à risque, avec obligation de disposer d'un système d'alerte, le gestionnaire fournit un téléphone avec groupe électrogène, accessible 24h/24, fonctionnant comme les bornes de secours au bord des routes. Ce système de type « borne de secours » pourrait être envisagé pour certaines communes.
- Mme PAPINOT interroge Orange concernant la saturation des réseaux, en cas de crise entraînant une demande plus importante.

- M. PARACUELLOS répond que le dimensionnement des réseaux est prévu pour ce cas de figure, au regard des grandes manifestations présentes sur le territoire. Il précise également que pour faciliter le retour à la normale, Orange dispose d'un plan interne avec renfort de techniciens venant d'autres régions, et ce dispositif fonctionne bien.
- Mme PAPINOT indique que le réseau le plus fiable est la radio. Mme LANINE, Conseil Départemental 47, ajoute que leurs voitures disposent à ce titre de radio.
- M. BRIZARD ajoute que les radios présentent une problématique de recharge fréquente en cas d'utilisation, de même que les téléphones portables. Il interroge concernant cette problématique en cas de coupure électrique : comment permettre aux personnes de recharger leur portable de manière sécurisée ? quelle organisation est à prévoir ?
- Mme PAPINOT ajoute que c'est une demande qui est sous-estimée car au niveau du territoire, il ne s'est pas produit d'inondations majeures depuis l'essor des téléphones portables.
- M. CRAIPEAU propose de réaliser une information préalable auprès de la population pour le bon usage du téléphone portable en cas de crise pour limiter la décharge de la batterie. C'est une réflexion à mener dans le cadre de la stratégie.
- M. MOREAU demande si le lieu de vie identifié pour chaque commune est bien maintenu avec électricité, cela pourrait servir pour la recharge des téléphones portables.
- M. RICCI répond qu'en effet en cas de coupure, l'électricité est maintenue vers le lieu de vie via un réseau direct.
- Concernant la voirie, Mme LANINE indique que le PC route assure un rôle de vigilance et communication et qu'un plan d'actions est prévu pour couper les routes en fonction des hauteurs d'eau, avec mise en place de signalisation, barrières physiques et déviations. Après la décrue, les engins assurent le nettoyage et en cas de dégâts, des travaux de réparations sont engagés mais sans maîtrise du temps. Ce travail se fait en lien avec la préfecture.
- M. BRIZARD ajoute que la priorité est donnée aux réseaux structurants, avec une vision globale au niveau départemental.
- M. MOREAU indique que le système fonctionne bien pour les petites crues.
- Mme LANINE précise que l'exercice de 2012 a permis aux services de la voirie de compléter la signalisation par panneaux et de vérifier que le protocole est efficace. M. BRIZARD ajoute que la coordination DDT, Préfecture, Département, VGA et ASF fonctionne bien.
- Concernant le retour à la normale, M. MOREAU indique qu'en 1981, les routes ont été nettoyées et les maisons aussi et qu'aujourd'hui on ne sait pas qui va s'occuper des maisons.
- M. BRIZARD répond que les services de l'Etat sont en mesure d'envoyer des moyens et des secours dans le cadre d'un plan ORSEC, mais il ne sait pas quelle entité interviendra, probablement des associations (croix rouge...).
- M. MOREAU demande des informations concernant l'action de la protection civile et fait part de son inquiétude sur l'abandon de la population quant aux problèmes secondaires.

- M. BRIZARD répond que les actions du SDIS concernent le sauvetage des personnes, des biens et de l'environnement. Ainsi, pour le nettoyage des biens, il faut engager une discussion avec le SDIS (M. DUMONCEAU).
- M. JADAS, maire de Ste Bazeille, ajoute que la réserve communale pourrait intervenir pour aider la population et qu'il faut agir au niveau de l'intercommunalité.
- Mme PAPINOT ajoute un dernier point concernant la problématique des déchets, qui restent après la décrue. La réflexion concernant leur gestion doit être menée : comment les traiter ? quel financement ?

■ PROPOSITIONS POUR LA SLGRI :

PROPOSITIONS POUR LA SGLRI
- Communiquer aux élus le protocole d'ENEDIS en cas d'inondation
- Identifier les secteurs dont l'électricité est coupée en fonction de différentes hauteurs d'eau aux échelles
- Réaliser des travaux de mise en sécurité pour les transformateurs électriques vulnérables
- Réfléchir à l'équipement des communes complètement inondées avec une ligne téléphonique autonome (borne de secours)
- Réfléchir à la problématique de la recharge des téléphones portables en cas de coupure électrique
- Engager la discussion avec le SDIS concernant le nettoyage des biens après la crue
- Réfléchir à l'action intercommunale pour le nettoyage
- Développer l'information auprès de la population concernant les risques en cas d'inondation relatif aux éventuelles coupures électriques, évacuations...
- Définir les procédures d'urgence en cas de rupture de digue

M. LE DILY - **HYDRETUDES**

Sauf remarque ou contestation écrite dans un délai de quinze jours, les indications portées dans ce compte-rendu sont considérées comme acceptées.

Toulouse, le 01 mars 2017

**Val de Garonne Agglomération – Nicole – Monheurt
Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI)
du TRI Tonneins-Marmande**

**COMPTE-RENDU du comité technique du 21 février 2017
« Infrastructures faisant digues »**

OBJET : Concertation concernant les infrastructures faisant digues

LIEU : Salle Jean Fenouillet au Service Voirie de VGA à Beaupuy

PARTICIPANTS :

NOM	STRUCTURE	E-MAIL	P	E	D
Pierre IMBERT	MAIRIE CAUMONT/GARONNE	communedecaumont-47@wanadoo.fr	X		X
Jean Michel MOREAU	MAIRIE COUTHURES/GARONNE	communedecouthures.47@wanadoo.fr moreauets@orange.fr	X		X
Michel GUIGNAN	MAIRIE JUSIX	communedejusix.47@wanadoo.fr	X		X
Francis BIANCHI	Sous-Préfecture du Lot et Garonne	francis.bianchi@lot-et-garonne.gouv.fr	X		X
Frédéric DOUCET Bernard BRIZARD Philippe ROUSSIN	Direction Départementale des Territoires de Lot et Garonne (DDT47)	frederic.doucet@lot-et-garonne.gouv.fr bernard.brizard@lot-et-garonne.gouv.fr philippe.roussin@lot-et-garonne.gouv.fr	X X X		X X X
Alain ASTRUC	VNF	alain.astruc@vnf.fr	X		X
Florent CRAIPEAU Christian TOSCHI	Val de Garonne Agglomération	fcraipeau@vg-agglo.com ctoschi@vg-agglo.com	X X		X X
Morgane LE DILY	HYDRETUDES	morgane.ledily@hydretudes.com	X		X

P : présent E : excusé D : diffusion

■ **Ordre du jour :**

La réunion avait pour objectif la concertation des acteurs locaux, sur les infrastructures faisant digues.

■ **Déroulement de la réunion et interventions diverses :**

- M. GUIGNAN, maire de Jusix et référent GEMAPI de VGA, accueille les membres du COTECH et rappelle l'objet de la réunion.
- HYDRETTUDES présente le contexte global de la SLGRI qui découle de la Directive Inondation et le territoire marmandais.
- M. Florent CRAIPEAU, technicien GEMAPI de VGA, rappelle l'objectif de la réunion : aboutir à des propositions pour l'élaboration de la SLGRI. Il indique également que l'objet de la réunion peut concerner les routes sur les digues, les routes départementales, les voies communales et le Canal, ainsi que, du fait de la présence de VNF, les problèmes d'érosion de la Garonne, pouvant impacter les digues.
- Concernant le Canal à Meilhan, M. GUIGNAN indique que le problème de rupture des berges du Canal a été résolu. M. ASTRUC, représentant VNF, ajoute que des travaux d'urgence ont été réalisés mais des compléments d'étude ont conclu que des travaux de confortement sont à prévoir.
- M. GUIGNAN interroge M. ASTRUC concernant les érosions de berge de Garonne, pouvant mettre en péril les digues.

M. ASTRUC indique que le domaine de VNF s'arrête à la limite de la berge. Il précise que VNF n'a pas d'obligation à protéger les berges. M. BIANCHI, sous-préfet du Lot et Garonne, confirme que c'est au gestionnaire de la digue d'agir.

- M. CRAIPEAU s'interroge alors sur le classement du système d'endiguement, notamment concernant les digues en bordure de Garonne, car il faudra intégrer l'état des berges et les éventuels travaux de protection à prévoir, impliquant des coûts supplémentaires.
- Concernant les digues du Canal, HYDRETTUDES indique plusieurs secteurs où le Canal pourrait constituer une digue, par fermeture de casiers (Meilhan, Sérac, Avance, Caumont, Villetton).
- M. BRIZARD, référent départemental inondation et en charge de la gestion de crise au service Risques de la DDT47, indique que le Canal permet la fermeture de certains casiers et que la présence de certains aqueducs sous le Canal peut assurer un écrêtement au moment du remplissage des casiers, le Canal limite alors les effets de la crue. Il ajoute qu'une meilleure connaissance est nécessaire pour une meilleure gestion de la crise.
- M. CRAIPEAU demande si le Canal n'a pas uniquement un rôle secondaire. M. ASTRUC répond que les surfaces protégées par le Canal semblent en effet limitées.
- HYDRETTUDES répond que les surfaces protégées ne concernent pas uniquement les surfaces inondables au-delà du Canal mais également les casiers protégés par les digues de Garonne, qui se ferment sur les digues du Canal, les surfaces protégées peuvent donc être importantes.
- M. CRAIPEAU ajoute qu'il faut également s'interroger concernant les responsabilités si le Canal n'est pas classé.

- M. CRAIPEAU demande quelles sont les routes départementales pouvant être considérées comme digue.
- HYDRETTUDES indique que la RD933, entre le giratoire et la Garonne, fait digue, il s'agit même d'un déversoir.
- M. CRAIPEAU répond que la RD933 devra être intégrée dans le système d'endiguement. Il demande de plus, si des besoins de confortement sont mis en évidence par les études ultérieures, quel financement de ces travaux est à prévoir (Département, subvention de l'Etat).
- M. BRIZARD indique que la RD813 fait digue à Tonneins.

M. TOSCHI, service voirie de VGA, répond que cette route ne fait pas digue, elle est rapidement submergée en cas de montée des eaux. Il ajoute qu'a priori aucune voie communale ne fait digue.
- M. BRIZARD précise qu'en considérant des crues importantes, tout est submergé et rien ne fait digue. M. CRAIPEAU ajoute que le classement du système d'endiguement doit préciser le niveau de protection voulu.
- HYDRETTUDES propose d'utiliser les cartographies, qui sont en cours de réalisation pour VGA, pour l'amélioration de la connaissance du rôle des infrastructures.
Pour rappel, VGA a lancé, dans le cadre d'un appel à projet, la réalisation de cartographies des zones inondées à différentes hauteurs d'eau aux échelles, tenant compte du système d'endiguement.
- M. BRIZARD indique que l'outil mis en place ne tiendra sans doute pas compte des ouvrages sous les routes et le Canal, ne permettant pas de conclure sur le rôle précis des ouvrages.
- M. CRAIPEAU ajoute que la définition du système d'endiguement est primordiale afin de pouvoir réaliser dans un second temps des conventions avec les maîtres d'ouvrage des infrastructures.
- M. BRIZARD interpelle concernant le mur en bord de Garonne, à Tonneins. M. ASTRUC répond que ce mur appartient à VNF et qu'il ne s'agit pas d'une digue. M. BRIZARD insiste sur la nécessité de se positionner clairement sur cet ouvrage et bien préciser qu'il ne fait pas partie du système d'endiguement.

■ PROPOSITIONS POUR LA SLGRI :

PROPOSITIONS POUR LA SGLRI
- Définir les besoins en études complémentaires pour préciser le rôle des infrastructures
- Choisir le niveau de protection
- Identifier les systèmes d'endiguement
- Conventionner avec les maîtres d'ouvrages potentiels (VNF, CD47)

M. LE DILY - HYDRETTUDES

Sauf remarque ou contestation écrite dans un délai de quinze jours, les indications portées dans ce compte-rendu sont considérées comme acceptées.

Toulouse, le 01 mars 2017

Val de Garonne Agglomération – Nicole – Monheurt Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) du TRI Tonneins-Marmande

COMPTE-RENDU du comité technique du 24 février 2017 « Système d'endiguement »

OBJET : Concertation concernant le système d'endiguement

LIEU : Salle Garonne à VGA

PARTICIPANTS :

NOM	STRUCTURE	E-MAIL	P	E	D
Pierre IMBERT	MAIRIE CAUMONT/GARONNE	communedecaumont-47@wanadoo.fr	X		X
Jean Michel MOREAU	MAIRIE COUTHURES/GARONNE	communedecouthures.47@wanadoo.fr moreauets@orange.fr	X		X
Jean François THOUZAZEAU André TRIVANI	MAIRIE GAUJAC	communedegaujac.47@wanadoo.fr jfthouzazeau@orange.fr	X X		X X
Michel GUIGNAN	MAIRIE JUSIX	communedejusix.47@wanadoo.fr	X		X
José ARMAND	MAIRIE MONHEURT	jose.armand@hotmail.fr mairie.monheurt@lgtel.fr	X		X
Jean CRISTOFOLI	Syndicat des digues du Tonneinçais	j.cristofoli@wanadoo.fr	X		X
Sarah DREUIL	Communauté de Communes du Confluent et des coteaux de Prayssas	sdreuil@ccconfluent.fr	X		X
Serge CARRETEY (président) Etienne CARRETEY (technicien)	Syndicat mixte d'aménagement des bassins versants de l'Avance, de l'Ourbise et des rivières du Meilhanais	siabvavance@gmail.com	X X		X X
Claire KERVIEL Jean-Michel CARDON	Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG)	claire.kerviel@smeag.fr jean-michel.cardon@smeag.fr	X X		X X
Frédéric DOUCET Bernard BRIZARD Philippe ROUSSIN Marie Hélène DE LA FARGUE	Direction Départementale des Territoires de Lot et Garonne (DDT47)	frederic.doucet@lot-et-garonne.gouv.fr bernard.brizard@lot-et-garonne.gouv.fr philippe.roussin@lot-et-garonne.gouv.fr helene@delafarque@lot-et-garonne.gouv.fr	X X X X		X X X X
Julien GARCIA	Chambre d'Agriculture de Lot et Garonne	julien.garcia@ca47.fr	X		X
Florent CRAIPEAU Sylvain THIERRY	Val de Garonne Agglomération	fcraipeau@vg-agglo.com sthierry@vg-agglo.com	X X		X X
Morgane LE DILY	HYDRETUDES	morgane.ledily@hydretudes.com	X		X

P : présent E : excusé D : diffusion

Nombre total de pages : 5

■ **Ordre du jour :**

La réunion avait pour objectif la concertation des acteurs locaux, sur le système d'endiguement

■ **Déroulement de la réunion et interventions diverses :**

- M. Sylvain THIERRY, directeur des services techniques de VGA, accueille les membres du COTECH et rappelle l'objet de la réunion.
- HYDRETTUES rappelle le contenu du décret de mai 2015 concernant les digues et les barrages.
- M. Florent CRAIPEAU, technicien GEMAPI de VGA, rappelle l'objectif de la réunion : aboutir à des propositions pour l'élaboration de la SLGRI. Il indique également que la stratégie concerne les crues de Garonne et que seuls VGA et la communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas ont/auront la compétence pour classer le système d'endiguement.
- M. THIERRY rappelle que les études de danger seront obligatoires pour le classement du système d'endiguement mais qu'elles ne supprimeront pas les risques de rupture. La démarche de classement (définition du système d'endiguement et réalisation des études obligatoires) assurera une protection juridique du maître d'ouvrage en cas de défaillance de l'ouvrage, sous réserve que les consignes aient été respectées.
- M. CRAIPEAU précise donc que la première étape est de choisir les digues à intégrer dans le système d'endiguement et interroge sur le devenir des digues protégeant moins de 30 personnes et les responsabilités de VGA vis-à-vis de ces ouvrages.
- M. TRIVANI propose que pour les secteurs à enjeu faible, les études ne soient peut-être pas nécessaires. M. CRAIPEAU répond que les études de danger sont obligatoires quelque soient les enjeux protégés. M. THIERRY ajoute que s'il n'y a pas d'enjeu et donc le risque est minime, les ouvrages protégeant ces secteurs ne doivent pas être intégrés dans le système d'endiguement.
- M. MOREAU demande quel va être le devenir des digues non classées. M. THIERRY répond que ces digues n'auront pas d'autorisation et donc que la collectivité ne pourra pas engager d'argent public pour les entretenir. En effet, pour les digues classées, une DIG sera élaborée afin de permettre d'y investir de l'argent public.
- Mme KERVIEL, représentante du SMEAG, indique que si une digue est défectueuse ou que le montant de sa remise en état est trop important, ou que la collectivité ne souhaite pas reprendre la digue dans son système d'endiguement (moins de 30 habitants à protéger), il est toujours possible d'envisager de protéger les biens et les personnes au plus près des bâtiments (digue de second rang, aménagements tels que murets et/ou batardeau) afin d'en réduire la vulnérabilité..
- M. MOREAU s'interroge concernant la perception de la population du « non-classement » de certaines digues. M. THIERRY répond qu'il faudra communiquer auprès de la population la stratégie, et les résultats des éventuelles études qui seront menées, qui aboutiront à une définition du système d'endiguement.
- M. CRAIPEAU précise que si des secteurs ne sont plus protégés, les PCS devront prendre en compte la gestion du risque (information des populations, évacuation des populations...)

- M. THOUMAZEAU, maire de Gaujac, évoque le projet de protection de Gaujac, par réalisation d'une digue de 600 m en bord de Garonne permettant de s'affranchir des 16 km de casiers privés non entretenus. M. CRISTOFOLI évoque également le projet d'extension des digues de Tonneins.
- M. CRAIPEAU rappelle qu'il faut plutôt envisager de réduire le linéaire que de l'étendre ou d'homogénéiser les niveaux de protection des ouvrages actuels. Il rappelle que pour le système d'endiguement de classe C, les visites techniques approfondies (VTA) sont à réaliser tous les 6 ans et que les études de danger tous les 20 ans et que cela va représenter un budget important, sans compter les éventuels travaux de confortement. Il ajoute qu'il sera possible que les travaux soient subventionnés par le fond Barnier en cas de montage d'un PAPI (Programme d'actions et de prévention contre les inondations).
- M. MOREAU demande l'avis du SMEAG. Mme Kerviel indique que sur le Réolais, les réflexions sont identiques, à savoir quelles digues sont à garder et quelles mesures sont possibles pour les secteurs non protégés. Elle ajoute également que les digues du marmandais, dont les élus ont la connaissance, sont peut-être plus dangereuses que les élus le croient et qu'elles ne protègent pas la population.
- M. TRIVANI répond que les digues sont probablement à risque mais qu'elles protègent. M. THIERRY ajoute que les digues ont été entretenues par les syndicats de digues. M. CRAIPEAU précise que les digues assurent la protection de la population pour les crues fréquentes mais que pour les crues importantes, des ruptures surviendront. C'est pourquoi le classement du système d'endiguement sera réalisé pour un niveau de protection à définir.
- M. MOREAU propose que le niveau de protection soit identique sur tout le territoire marmandais, en aménageant par exemple des déversoirs à 8.50 m à l'échelle de Marmande.
- M. ARMAND, maire de Monheurt, ajoute que c'est une bonne idée d'élaborer une stratégie sur un grand territoire, car par le passé, les protections se sont construites secteur par secteur sans se préoccuper des impacts sur les zones inondables. Il précise que c'est pourquoi il s'est fortement opposé au projet d'extension des digues de Tonneins sur la rive opposée, qui aurait impacté la commune de Monheurt qui n'est pas protégée.
- M. TRIVANI indique que les ruptures des digues surviennent généralement en cas de surverse sur les digues et qu'il n'y pas d'eau à l'intérieur de la zone protégée. Si la zone est déjà inondée, la surverse ne génère pas de dégâts. Il propose ainsi de diminuer la hauteur de toutes les digues, permettant de réduire les risques. M. CRAIPEAU répond qu'il vaudrait mieux envisager la réalisation de déversoirs localisés, qui serait sans doute moins coûteuse.
- M. MOREAU interpelle concernant le mécontentement des propriétaires qui seraient alors inondés plus souvent. M. CRAIPEAU répond que des indemnités sont possibles pour l'agriculture par le biais notamment de SUP (Servitude d'Utilité Publique), à négocier avec les propriétaires et/ou la Chambre d'Agriculture.
- M. ARMAND indique qu'il faudra comparer les coûts d'entretien des ouvrages et les coûts des inondations pour mettre en avant ce qui sera le plus intéressant pour la collectivité.
- M. BRIZARD, référent départemental inondation et en charge de la gestion de crise au service Risques de la DDT47, indique qu'il faut en effet se poser les bonnes questions :
 - Est-ce que les digues protègent des personnes ?
 - Est-ce que les digues protègent des activités ? dans ce cas des négociations sont sans doute possibles.

- M. CRAIPEAU cite deux secteurs particuliers où les digues sont très hautes et le risque de rupture important : Varennes et Fourques / Coussan. Ces secteurs semblent propices à l'aménagement de déversoirs pour diminuer le risque de rupture. Concernant le financement, il demande quel accompagnement est possible de la part du SMEAG.
- M. CARDON, directeur du SMEAG, répond que le SMEAG ne finance pas de travaux mais accompagne les collectivités afin d'assurer une cohérence amont aval et d'enrichir les réflexions, et qu'il peut aider à trouver des financements au regard de ce qui se fait sur d'autres secteurs. Il précise que le rôle du SMEAG est plutôt d'assurer la solidarité des usages et des territoires sur le bassin de la Garonne, d'assurer le lien entre les différentes politiques à l'échelle du fleuve. En ce sens, il accompagne les Maîtres d'ouvrages dans leur démarche de projet ou d'études, proposant le partage des connaissances et des bonnes pratiques.
- M. DOUCET, service de gestion de l'eau au sein de DDT47, s'interroge sur les secteurs en dehors des SLGRI. La Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas précise que l'organisation est complexe entre la fusion des collectivités et la prise de compétence GEMAPI.

M. CARDON indique que c'est tout l'intérêt de l'accompagnement du SMEAG pour permettre de prendre en compte tous les territoires.

- M. CRISTOFOLI ajoute que la réflexion concernant les zones d'expansion doit être menée sur l'ensemble de la Garonne, et non territoire par territoire. Mme Kerviel précise que le SMEAG a défendu la réalisation d'une stratégie globale à l'échelle de la Garonne.
- M. ARMAND propose l'abandon des digues et le développement de l'acceptation de l'inondation quand on est en zones inondables. Il précise qu'il n'est pas juste de protéger des terres agricoles.
- M. CRAIPEAU demande à quelle échelle doivent être gérés les systèmes d'endiguement, au niveau EPAGE/EPTB ou à une échelle plus globale, notamment pour le financement des études et des travaux.
- Mme KERVIEL répond que ce n'est pas le rôle du SMEAG d'intervenir en tant que Maître d'ouvrage sur des systèmes d'endiguement qui restent sous la responsabilité des maires et des EPCI. Il appartient aujourd'hui à VGA d'assurer ce rôle (MAPTAM et NOTRE).
- M. THIERRY souhaite aborder le fonctionnement des digues en période de crue : sur certains ouvrages, une personne s'expose à un risque pour ouvrir une pelle. Il semble nécessaire de trouver une solution moins risquée.
- M. TRIVANI présente le cas des digues de Gaujac et Couthures où l'ouverture et la fermeture de la pelle se fait en fonction des niveaux de Garonne et ceux des fossés à l'intérieur des digues. M. GUIGNAN précise qu'à Jusix, la problématique est similaire.
- M. BRIZARD répond que les interventions doivent être calées pour permettre les actions en toute sécurité, d'où la nécessité d'une anticipation.
- Concernant le système d'endiguement, M. CRAIPEAU propose de travailler sur plusieurs scénarios, afin de pouvoir choisir in fine les ouvrages pris en compte. Ainsi, une étude complémentaire semble nécessaire pour mieux connaître le fonctionnement des digues et les possibilités d'évolution (ajout de déversoir, arasement...).

- Mme KERVIEL précise que les impacts des aménagements doivent globalement s'autocompenser sur le territoire de projet. Ils ne doivent pas provoquer des impacts à l'amont et à l'aval du territoire.

■ PROPOSITIONS POUR LA SLGRI :

PROPOSITIONS POUR LA SGLRI
- Réaliser une étude complémentaire permettant de choisir le système d'endiguement (avec plusieurs scénarii et une AMC) dont les besoins sont à préciser par HYDRETTUES
- Définir les modalités d'entretien des ouvrages
- Améliorer la sécurité dans la gestion du système d'endiguement en cas de crise
- Etudier le risque juridique pour des digues non classés (moins de 30 habitants)
- Homogénéiser la gestion avec l'amont et l'aval de VGA avec l'assistance technique du SMEAG
- Développer la culture du risque et intégrer la gestion de crise des secteurs non protégés aux PCS
- Réfléchir le cas échéant aux indemnités de l'activité agricole

M. LE DILY - **HYDRETTUES**

Sauf remarque ou contestation écrite dans un délai de quinze jours, les indications portées dans ce compte-rendu sont considérées comme acceptées.